



Ce projet a reçu financement du programme de recherche et innovation Horizon 2020 de l'Union européenne en vertu de l'accord de subvention ne 776681

Ce projet À reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans lui cadre de la convention de subvention n ° 776681



CONTRAT DE SERVICES

Procédure Ouverte

DIVERS CRITÈRES D'ADJUDICATION

Démarche ordinaire Démarche urgente Démarche anticipée

Dossier. N°07/2020

CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

TABLEAU-RÉCAPITULATIF

À. POUVOIR ADJUDICATEUR		
ADMINISTRATION CONTRATANTE	GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPACE PORTALET	
ORGANE D'EMBAUCHE	GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPACE PORTALET	
SERVICE GESTIONNAIRE	GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPACE PORTALET	
date de Résolution début du dossier d'embauche: 7 septembre de 2020		
Direction de l'organe d'embauche et courrier électronique: Frontière du Portalet. Route À-136 PK 27. 22640. Sallent De Gállego (Huesca)		
B. DÉFINITION DE L'OBJET DU CONTRAT		
TRAVAUX DE RECHERCHE Et ASSISTANCE TÉCNIQUE POUR LES ACTIONS À MENER À TERME PENDANT 2020,2021 Et 2022dans LES SITES PILOTES DE SANTA ELENA Et ARTOUSTE AU SEIN DU PROJET PHUSICOS. Dossier 07/2020		
CPV: 71317210-8. Services de Conseil en Sécurité		
CPV: 71317000-3. Services de Conseil en protection et contrôle de risques		
POSSIBILITÉ d'appel d'offres PAR LOTS: <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	POSSIBILITÉ D'appel d'offre PAR SousLOTS/Début : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Limitations des lots: <input type="checkbox"/> OUI , voir Annexe I <input type="checkbox"/> NON
C. CONTRAT RÉSERVÉ		
<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Centres spéciaux d'emploi. <input type="checkbox"/> Centres d'insertion sociale. <input type="checkbox"/> Autrui (préciser organisation).
D. BUDGET de BASE DE LICITATION (Voir Annexe II)		
Montant de licitation (TVA exclue)	Type TVA applicable: 21% montant TVA	budget de base de licitation (TVA comprise)
Total: 22.190,08 €	Total: 4.659,92 €	Total: 26.850,00
SYSTÈME DE DETERMINACION DU PRIX: Voir ANNEXE II		
Et. VALEUR ESTIMÉE		
SUJET À RÉGULATION HARMONISÉE <input type="checkbox"/> SI <input checked="" type="checkbox"/> NE		
		TOTAL
Montant de licitation (TVA exclu)	22.190,08 €	
TOTALE VALEUR ESTIMÉ	22.190,08 €	



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



F. RÉGIME DE FINANCEMENT		
GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPACE PORTALET		100%
G. ANNUALITÉS		
EXERCICE	GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPACE PORTALET	TOTAL
2020	10.000,00 €	10.000,00 €
2021	10.000,00 €	10.000,00 €
2022	6.850,00 €	6.850,00 €
TOTAL	26.850,00 €	26.850,00 €
H. DELAI DE DURÉE		
Durée du contrat. Années 2020, 2021 y 2022		
Prorogation: <input type="checkbox"/> SI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Durée de la prorogation:	Délai de préavis <input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Spécifique:
I. DELAI DE GARANTIE		
2020-2022		
J. ADMISSION DE VARIANTES		
<input type="checkbox"/> OUI, voir Annexe n° X <input checked="" type="checkbox"/> NON		
K. CONDITIONS SPÉCIALES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI. Établies à l'Annexe n° XIII <input type="checkbox"/> Non		
L. RÉVISION DE PRIX		
<input type="checkbox"/> oui Formule: <input checked="" type="checkbox"/> Non		
M. GARANTIE PROVISoire		
<input type="checkbox"/> oui il Importe: <input checked="" type="checkbox"/> Non		
N. GARANTIE DÉFINITIVE		
<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 5,0 % Du montant d'adjudication TVA.Exclue	COMPLÉMENTAIRE <input type="checkbox"/> Exigée: % <input checked="" type="checkbox"/> N'Exigée
<input type="checkbox"/> Admission constitution moyennant rétention de prix		
Ou. SUBROGACIÓN EN des CONTRATS DE TRAVAIL		
<input type="checkbox"/> oui Voir des Annexes <input checked="" type="checkbox"/> Non		
P. ASSIGNATION OBLIGATOIRE DE Moyens		
<input checked="" type="checkbox"/> oui, voir Annexe n° VI <input type="checkbox"/> Non		
Q. SOUS-TRAITANCE		
Conditions de SOUS-TRAITANCE pour des prestations partielles: Voir Annexe VII		
<input checked="" type="checkbox"/> Tâches critiques qui N'admettent pas de SOUS-TRAITANCE.		
<input checked="" type="checkbox"/> Obligation d'indiquer dans l'offre la part du contrat qui est prévue à sous-traiter: SI <input checked="" type="checkbox"/> NE <input type="checkbox"/>		
R. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES PRÉVUES		
<input type="checkbox"/> SI, voir Annexe n° XVI <input checked="" type="checkbox"/> NE		



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



S. DONNÉES DE FACTURATION			
Établissement contractant	GECT Espace Pourtalet		
Organe d'embauche	GECT Espace Pourtalet	CODIGO DIR 3	A02022469
Organe à concurrence en matière de comptabilité (Bureau comptable)	GECT Espace Pourtalet	CODIGO DIR3	A02022469
Destinataire de la prestation (Unité de démarche)	GECT Espace Pourtalet	CODIGO DIR 3	A02022469
T. RÉGIME DE RESSOURCES CONTRE LES PLIEGOS			
<input type="checkbox"/> Contrat soumis à recours spécial en matière d'embauche devant le Tribunal Administratif de Contrats Publics d'Aragon <input type="checkbox"/> Contrat soumis à recours ordinaire <input type="checkbox"/> Ressource à la hausse <input checked="" type="checkbox"/> Recours potestatif potestative de remplacement Organe devant lequel interposer la ressource GECT Espace Pourtalet			
O. CESSION DE CONTRAT			
<input type="checkbox"/> oui, voir Annexe VII <input checked="" type="checkbox"/> Non			
V. INDICE D'ANNEXES			
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE II	BUDGET BASE DE LICITATION (EXAMINER À PART)		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE III	INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE DOCUMENT EUROPÉEN UNIQUE D'EMBAUCHE (DEUC)		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE IV	DÉCLARATION RELATIVE Au GROUPE DES ENTREPRISES		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE V	SOLVABILITÉ ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, TECHNIQUE Ou PROFESSIONNELLE		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE VI	ASSIGNATION OBLIGATOIRE DE MILIEUX Au CONTRAT		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE VII	SOUS-TRAITANCE Et CESSION		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE VIII	MODÈLE d'OFFRE ÉCONOMIQUE (ENVELOPPE TROIS)		
<input type="checkbox"/> ANNEXE IX	PRIX UNITAIRES		
<input type="checkbox"/> ANNEXE X	ADMISSION DE VARIANTES		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XI	CRITÈRES D'ADJUDICATION SUBJECTIFS SOUMIS À ÉVALUATION PRÉALABLE (ENVELOPPE DEUX)		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XII	CRITÈRES D'ADJUDICATION OBJECTIFS SOUMIS À ÉVALUATION POSTÉRIEURE (ENVELOPPE TROIS)		
<input type="checkbox"/> ANNEXE XIII	CONDITIONS SPÉCIALES D'EXÉCUTION		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XIV	PÉNALITÉS		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XV	OBLIGATIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT		
<input type="checkbox"/> ANNEXE XVI	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES PRÉVUES		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XVII	CAUSES SPÉCIFIQUES DE RÉOLUTION CONTRACTUELLE		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XVIII	DESISTEMENT À la CÉLÉBRATION DU CONTRAT		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XIX	COMPOSITION DU POUVOIR ADJUDICATEUR .		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XX	CONDITIONS SPÉCIALES D'EXÉCUTION		
<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE XXI	ACCORD DU PROCESSEUR (ADJUDICATEUR)		



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
 Contrato SERVICIOS
 PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
 Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



INDICE DU CLAUSULADO

1. RÉGIME JURIDIQUE DU CONTRAT ET PROCÉDURE D'ADJUDICATION.	7
2. CLAUSES ADMINISTRATIVES	7
2.1. Dispositions Générales	7
2.1.1. Objet et besoin du contrat.	7
2.1.2. Valeur estimée du contrat	7
2.1.3. BUDGET base de licitation	7
2.1.4. Prix du contrat	8
2.1.5. Existence de crédit	8
2.1.6. Délai de durée du contrat	8
2.1.7. Profil de contractant	8
2.1.8. notification telematiquess.	8
2.2. Clauses spéciales de licitation	9
2.2.1. Garantie provisoire	9
2.2.2. Présentation de propositions	9
2.2.3. Documents et données des soumissionnaires de caractère confidentiel	9
2.2.4. Remède de documents	9
2.2.5. Contenu des propositions	9
2.2.5.1. ENVELOPPE N° UN. TITRE: DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE.	10
2.2.5.2. ENVELOPPE N° DEUX: TITRE:PROPOSITION SOUMISE À ÉVALUATION PRÉALABLE	11
2.2.5.3. ENVELOPPE N° TROIS: TITRE: OFFRE ÉCONOMIQUE Et PROPOSITION Soumise À ÉVALUATION POSTÉRIEURE	11
2.2.5.4. Références techniques.	11
2.2.5.5. Variantes.	12
2.2.6. Effets de la présentation de propositions	12
2.2.7. Commission d'adjudication	12
2.2.8. Ouverture et examen des propositions	12
2.2.8.1. Ouverture des Enveloppes n° UN et qualification de la documentation administrative	12
2.2.8.2. Ouverture et examen des enveloppes n° DEUX	12
2.2.8.3. Ouverture et examen des enveloppes n° TROIS.	12
2.2.8.4. Publicité du résultat des actes de la commission d'adjudication et notification aux soumissionnaires affectés	13
2.2.9. Estimation des offres	13
2.2.10. Offres avec des valeurs anormalement basses.	13
2.3. Adjudication	14
2.3.1. Classement des offres et proposition d'adjudication	14
2.3.2. Présentation de la documentation justificative de l'accomplissement des conditions requises préalables pour le soumissionnaire qu'y ait présenté la meilleure une offre.	14
2.3.3. Garantie définitive	15



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



2.3.4. Renonce à la célébration du contrat et desistimiento de la procédure d'adjudication par le GECT ESPACE PORTALET	16
2.3.5. Adjudication	16
2.4. Formalisation du contrat	16
3. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTS	16
3.1. Paiements à l'entrepreneur	16
3.2. Obligations de l'entrepreneur	17
3.2.1. Obligations de travail, sociales, fiscales et de protection de l'environnement	17
3.2.2. Subrogation En des contrats de travail.....	17
3.2.3. Entretien de conditions de travail pendant l'exécution des contrats.....	17
3.2.4. Obligations de l'entrepreneur en suppositions de Sous-traitance	18
3.2.5. Obligations relatives à la gestion de permissions, licences et autorisations	18
3.2.6. Obligations de transparence.....	18
3.3. Tributs.....	18
3.4. Droits de propriété intellectuelle ou industrielle	18
3.5. Révision de prix	18
3.6. Cession du contrat.....	18
4. EXÉCUTION DU CONTRAT	19
4.1. Estimation des travaux.....	19
4.2. Conditions spéciales d'exécution du contrat	19
4.3. Délai de durée	19
4.4. Responsable du contrat	19
4.5. Programme de travail	19
4.6. Évaluation de risques professionnels	19
4.7. Pénalités	20
4.7.1. Pénalités par retard	20
4.7.2. Autres pénalités	20
4.8. Indemnisations dans les contrats d'élaboration de projets de chantier.....	20
5. RÉCEPTION ET LIQUIDATION	20
5.1. Réception et liquidation.....	20
5.2. Délai et remboursement de garantie.....	20
5.3. Responsabilité dans les contrats d'élaboration de projets de chantier	20
6. RÉOLUTION DU CONTRAT	21



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n ° 776681



7. PRÉROGATIVES DE LE GECT ESPACE POURTALET.21

7.1. Modifications prévues..... 21

7.2. Modifications ne prévues..... 21

8. RÉGIME DE RECOURS CONTRE LA DOCUMENTATION QUE RÉGIT L'EMBAUCHE22



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



1. RÉGIME JURIDIQUE DU CONTRAT ET PROCÉDURE D'ADJUDICATION.

Le contrat attribué est le suivant présent Cahier des Charges de Clauses Administratives Particulières qui aura caractère administratif, et résultera d'application la réglementation sur embauche des administrations.

Le présent Cahier des Charges et autres documents annexes revêtiront un caractère contractuel. En cas de discordance entre le présent Cahier des Charges et n'importe quels documents contractuels, primera ce Cahier des Charges .

La méconnaissance des clauses du contrat en quoi que soit ses termes, des autres documents contractuels, et des instructions ou de la réglementation qui résultent d'application dans l'exécution du pactisé, n'exempte pas à l'adjudicataire de l'obligation de les accomplir

Il s'attribuera par Procédure Ouverte, compte tenu du prévu dans l'article 156 de la Loi 9/2017, du 8 novembre, des Contrats du Secteur Public (dorénavant LCSP).

Le présent contrat sera ou ne sera soumis pas à régulation harmonisée d'après le prévu à l'alinéa Et du tableau-récapitulatif en fonction de la valeur estimée du même.

2. CLAUSES ADMINISTRATIVES

2.1. Dispositions Générales

2.1.1. Objet et besoin du contrat.

L'objet du contrat à celui que se rapporte le présent Cahier des Charges est le signalé à l'alinéa **B** du tableau-récapitulatif, en accord avec les conditions établies en le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques et, le cas échéant, les modifications qui puissent il s'étudier.

S'il ainsi se signale à l'alinéa **B** du tableau-récapitulatif il existera la possibilité d'appel d'offre par lots. Les limitations dans l'adjudication des mêmes s'indiqueront le cas échéant dans **l'Annexe I** conformément aux critères là indiqués. Toutes les références effectuées au présent Cahier des Charges au contrat ou adjudicataire se comprendront faites à chaque lot dans lesquels se divise l'objet du contrat le cas échéant.

S'il est ainsi signalé dans l'alinéa **C** la participation restera réservée aux établissements là indiqués, à tout le contrat ou par lots selon le prévu dans l'Annexe **I**.

Les besoins à satisfaire moyennant le contrat sont les contenues dans la résolution administrative d'initiation du dossier dont la date d'approbation figure à l'alinéa **A** du tableau-récapitulatif.

2.1.2. Valeur estimée du contrat

La valeur estimée du contrat recueillie dans l'alinéa **et** du tableau-récapitulatif, il a été tenu en compte pour choisir la procédure de licitation applicable à ce contrat et la publicité à celle quelle va se soumettre.

Si le système de détermination du prix se réalise moyennant des unités d'exécution, on pourra accroître le nombre d'unités jusqu'au pourcentage du 10 pour cent du prix du contrat, sans qu'il soit précis d'étudier le correspondant dossier de modification, recueilli dans la liquidation du contrat.

2.1.3. BUDGET base de licitation

Le montant du budget de base de licitation du contrat est le signalé au maximum à l'alinéa **D** du tableau-récapitulatif. il examine la part des coûts et sera recueilli dans l'Annexe **II**. Lorsqu'il s'indique à **alinéa D** du tableau –Résumé que le système de détermination du prix soit par prix unitaires et les prestations soyez des inférieures aux besoins de le GECT ESPACE PORTALET, le budget basez de licitation



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



a caractère estimative.

Si le système de détermination du prix du contrat indiqué à l'alinéa **D** du Tableau –Résumé ce sont les prix unitaires, les prix maximaux unitaires de licitation, TVA exclue, seront les établis dans l'Annexe **IX**.

2.1.4. Prix du contrat

Le prix du contrat sera celui qui résulte de l'adjudication du même et il devra indiquer aussi bien quelle partie indépendante de la TVA. Dans le prix du contrat on envisagera y compris les impôts, taxes et canones de n'importe quel caractère qui soient d'application, ainsi que toutes les dépenses causées par l'adjudicataire à la suite de l'accomplissement des obligations contemplées dans le Cahier des Charges.

2.1.5. Existence de crédit

Existence de crédit suffisant jusqu'au montant du budget maximal fixé par le GECT ESPACE POURTALET. Dans les dossiers qui s'étudient à l'avance l'adjudication reste soumise à la condition suspensive d'existence de crédit approprié et suffisant pour garantir les obligations dérivées du contrat dans l'exercice correspondant.

2.1.6. Délai de durée du contrat

Le délai d'exécution sera celui qui figure à l'alinéa **H** du tableau résumé. Ce délai commencera à compter à partir de la formalisation du contrat ou depuis la date fixée dans le document contractuel.

Le contrat pourra être en prorogation par l'organe d'embauche, en étant la prorogation obligatoire pour l'entrepreneur, à condition que son préavis se produise au moins avec à l'avance prévue à l'alinéa **H** du tableau résumé, qu'il ne pourra pas être inférieur au délai général de deux mois, en ce qui concerne la finalisation du délai de durée du contrat.

2.1.7. Profil de contractant

L'information relative au présent contrat qui, d'accord avec le disposé en ce Cahier des Charges, aller être publiée dans l'administration électronique pourra être consultée dans la suivante direction électronique: <https://contrataciondelestado.es>

Également, on pourra consulter l'information publiée dans la suivante direction: <https://applications.aragon.il est/pcon/pcon-public/>

2.1.8. notification telematiquess.

Toutes les notifications et communications quel réalise le GECT ESPACE POURTALET se pratiqueront à travers le Système de notification Télématicques du Gouvernement d'Aragon. Les notifications se recueilleront dans le Service de notification Télématique – **Portal du Citoyenou** on accède à travers la suivante direction https://applications.aragon.il est/snt_pc_v3

L'envoi de documentation qui puisse être requise au soumissionnaire par les services correspondants se réalisera à travers le Service de Support à la Démarche, https://applications.aragon.il est/ss_s_pub/

Dans les deux cas, les soumissionnaires devront compter avec des systèmes de signature électronique reconnue ou qualifiée et devancée basés sur des certificats électroniques qualifiés de signature électronique qu'il leur permette de recueillir les notifications dans la même application.

Dans le cas où les systèmes informatiques signalés ne soient pas habilités, les soumissionnaires pourront présenter la documentation requise à travers le registre qui se signale dans la demande.

Dans aucun cas se pourra utiliser le Système de notification Télématicques ni le Service de Support à la Démarche ni une autre application informatique d'envoi de documentation pour présenter les offres objet de licitation ou ne pas pouvoir garantir le secret des mêmes jusqu'au moment du processus d'ouverture, devant se présenter aussi bien qu'il indique la clause **2.2.1**.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



2.2. Clauses spéciales de licitation

2.2.1. Garantie provisoire

De forme exceptionnelle et justifiée dans le dossier, l'organe d'embauche pourra exiger par le présent contrat la constitution d'une garantie provisoire dont le montant sera celui qui figure à l'alinéa **M** du tableau- Résumé, qui ne pourra pas être supérieur à 3% du budget de base de licitation, TVA exclue. Le régime de remboursement, le cas échéant, de la garantie provisoire sera le prévu dans l'article 106.4 LCSP.

2.2.2. Présentation de propositions

Les propositions se présenteront en lieu et en norme signalé dans l'annonce de licitation publié dans le profil de contractant et, le cas échéant, dans le Journal Officiel de l'Union européenne.

Lorsque les propositions s'envoient par courrier postal elles devront s'expédier à la direction signalée dans l'annonce de licitation dans le paragraphe antérieur, en indiquant avec clarté la direction, l'organe d'embauche à celui qui se dirigent et la procédure de licitation et ils accompliront les conditions requises signalées dans l'article 80.4 du RGLCAP, en devant se justifier la date et heure de l'imposition de l'envoi dans le Bureau de poste et annoncer dans le même jour à l'organe d'embauche la remise de l'offre. Sans l'assistance des deux conditions requises ne sera pas admise la proposition si elle est reçue par l'organe d'embauche avec postériorité à la date de terminaison du terme signalé dans l'annonce de licitation

La communication à l'organe d'embauche d'avoir expédié l'offre par courrier postal pourra se réaliser par des moyens électroniques à la direction de courrier qui figure à l'alinéa **A** du tableau – Résumé, en indiquant le nom de dossier, titre complet du contrat et nom du soumissionnaire, date et heure de présentation dans le bureau postal, ainsi que les données relatives au nom du certificat de l'envoi.

2.2.3. Documents et données des soumissionnaires de caractère confidentiel

Les soumissionnaires devront indiquer des quels documents (ou part des mêmes) ou données des compris dans les offres ont l'égard de «confidentielles», sans que résultent admissibles les déclarations génériques de confidentialité de tous les documents ou données de l'offre. La condition de confidentiel devra se refléter clairement (sur imprimé, au marge ou de n'importe quelle autre forme clairement identifiable) dans le propre document qu'ait telle condition, en signalant en plus les motifs qui justifient tel égard. On n'envisagera pas de documents confidentiels qui ne soient pas expressément qualifiés aussi bien que tels par les soumissionnaires

2.2.4. Remède de documents

La présentation de déclarations responsables d'accomplissement de conditions requises de participation sera objet de remède par les soumissionnaires à demande des services dépendants de l'organe d'embauche ou la commission d'adjudication, lorsque il n'est pas présenté, ou ne fût pas adéquatement remplie la présentée.

Également, le proposé comme adjudicataire pourra amender la faute ou l'incomplète présentation des documents justificatifs de l'accomplissement des conditions requises de participation que lui soient requises de caractère préalable à l'adjudication du contrat.

Dans les deux cas on accordera au soumissionnaire un délai de **trois jours**, à compter depuis le suivant au de réception de la demande de remède.

Sinon il s'amendât en délai le requis, l'organe ou la commission d'adjudication ils comprendront que le soumissionnaire part de son offre

2.2.5. Contenu des propositions

Les propositions figureront dans des enveloppes qui à la suite s'indiquent, fermées et signées par le soumissionnaire ou la personne qui le représente en faisant remarquer en chacun d'eux, de façon visible à l'extérieur l'organe d'embauche à celui que se dirige, la procédure à celui que concourt son respectif contenu et le nom du soumissionnaire. À l'intérieur de chaque ENVELOPPE se fera remarquer sur feuille indépendante son contenu, rangé numériquement.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



Cependant, lorsque dans les critères d'adjudication des propositions reflétées aux Annexes n° XI et XII se concrétisent des différentes phases d'estimation qui opéreront les mêmes, se présenteront, outre l' ENVELOPPE n° UN telle enveloppe DEUX et TROIS comme des phases d'estimation se soient fixé.

Toute la documentation devra se présenter rédigée en espagnol ou en français. Les traductions d'autres idiomes devront se faire en forme officielle.

2.2.5.1. ENVELOPPE N° UN. TITRE: DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE.

CONTENU:

- 1°. **INDICE Y DONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE Sur le plan DE NOTIFICATIONS ÉLECTRONIQUE** (Se fera remarquer au moins un code d'identification fiscale ou numéro d'identification fiscale à celui que diriger les notifications télématiques pour son accès moyennant certificat électronique de représentant ou certificat personnel respectivement).
- 2°. **DOCUMENT UNIQUE DES MARCHÉS EUROPÉEN (DUME)**. Rempli conformément aux indications contenues dans l'Annexe III, signé par le soumissionnaire ou son représentant. Dans le cas de licitation par des lots avec des différentes conditions requises de solvabilité et capacité, devra se présenter des telles déclarations comme des lots dans lesquels il participe, dûment signées.
- 3°. **ENGAGEMENT DE CONSTITUTION D'UNION TEMPORELLE DE CHEFS D'ENTREPRISE (UTE), LE CAS ÉCHÉANT**. Lorsque deux ou plus entreprises recourent à une licitation avec l'engagement de se constituer en Union Temporelle, devra apporter une déclaration en indiquant les noms et circonstances des chefs d'entreprise que la souscrivent, la participation de chacun d'eux et qu'ils assument l'engagement de se constituer formellement en Union Temporelle, cas de résulter adjudicataires. Le cité document devra être signé par les représentants de chacune des Entreprises composants de l'Union. Dans ces cas chacune des entreprises devra présenter sa DUME.
- 4°. **DOCUMENT JUSTIFICATIF DE LA GARANTIE PROVISoire**, S'il est exigé une garantie provisoire conformément à l'alinéa M du tableau-récapitulatif, celle-ci se présentera en quelque des formes prévues dans l'article 108 LCSP et se présentera de la suivante forme:
 - Lorsqu'il s'agit de garanties en espèces, elle se déposera dans la Caisse de Dépôts de la Députation Générale d'Aragon, devant alors comprendre dans l' "ENVELOPPE n° UN" le correspondant reçu qui accrédite dit dépôt.
 - Lorsqu'il s'agit de certifiés d'immobilisation de valeurs notées, d'avals ou de certificats d'assurance de caution, devant l'organe d'embauche, moyennant son incorporation à l'"ENVELOPPE n° UN".

Dans le cas d'UTE les garanties provisoires pourront se constituer par une ou diverse entreprises participantes à condition qu'en ensemble elles obtiennent la quantité requise à l'alinéa M du tableau-récapitulatif et se garantisse solidairement à tous les membres de l'union temporelle

- 5°. **DÉCLARATION D'APPARTENANCE À GROUPE D'ENTREPRISES**, conformément au modèle qui s'accompagne aussi bien que l'Annexe IV. En cas de n'appartenir à aucun groupe d'entreprises, la déclaration se réalisera dans ce sens.
- 6°. **SPÉCIALITÉS dans LA DOCUMENTATION QU'ONT DE PRÉSENTER LES CHEFS D'ENTREPRISE ÉTRANGERS**.

Les chefs d'entreprise étrangers devront présenter outre la documentation signalée antérieurement, la documentation spécifique qu'à la suite se détaille.

Toutes les entreprises non espagnoles doivent apporter:

- **Déclaration de se soumettre à la juridiction des Juges et Tribunaux Espagnols de n'importe quel mandat**, pour toutes les incidences que de façon directe ou indirecte surgissant du contrat, en renonçant le cas échéant, au for juridictionnel étranger qui peut correspondre au soumissionnaire (article 140.1 f. LCSP).

Les entreprises d'États que ne soient pas membres de l'Union européenne ou signataires de l'Accord sur l'Espace Économique Européen devront apporter:



AECT ESPACIO PORTALET

Piiego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



- **Rapport** qui accrédite la capacité d'œuvrer expédié par la Mission Diplomatique Permanente ou Bureau Consulaire de l'Espagne du lieu du domicile de l'entreprise, dans celui qui se fait remarquer, préalable accréditation par l'entreprise, qui figurent inscrites dans le Registre local professionnel, commercial ou analogue ou, dans son défaut qu'agissent avec habituel dans le trafic local dans le milieu des activités à celles que s'étend l'objet du contrat.
- **Rapport de réciprocité** qui se rapporte l'article 68 LCSP. Dans les contrats soumis à régulation harmonisée on va dispenser du rapport sur réciprocité en relation avec les entreprises signataires de l'Accord sur Embauche Publique de l'Organisation Mondiale de Commerce.

Vérification de la véracité des déclarations responsables.

Les services de l'organe d'embauche ou la Commission d'adjudication pourront, à n'importe quel moment, solliciter la justification documentaire de l'accomplissement des conditions sur lesquelles les soumissionnaires aient déclaré responsablement leur accomplissement.

Le soumissionnaire devra présenter la documentation requise dans le délai accordé, avec un maximum de cinq jours ouvrable, à compter depuis l'envoi de la demande. De ne pas se remplir adéquatement la demande dans le délai signalé, on comprendra que le soumissionnaire a retiré son offre et il sera exclu de la procédure.

2.2.5.2. ENVELOPPE N° DEUX: TITRE: PROPOSITION SOUMISE À ÉVALUATION PRÉALABLE

CONTENU: Si dans l'Annexe XI sont compris les critères d'adjudication dont la quantification dépend d'un jugement de valeur qui devront être objet d'évaluation préalable, le soumissionnaire devra apporter une **ENVELOPPE n° DEUX** dans laquelle il comprend la documentation là exigée. Ils devront présenter les documents originaux, cachetés et signés avec indice de tous .

En aucun cas ils devront se comprendre dans l'ENVELOPPE DEUX des documents propres de l'ENVELOPPE n° TROIS.

2.2.5.3. ENVELOPPE N° TROIS: TITRE: OFFRE ÉCONOMIQUE Et PROPOSITION Soumise À ÉVALUATION POSTÉRIEURE

Cette ENVELOPPE devra comprendre l'OFFRE ÉCONOMIQUE et le reste des documents relatifs à la proposition offerte par le soumissionnaire et que soient envisagés l'évaluation postérieure pour être susceptible d'évaluation automatique par application de formules, de conformité avec l'indiqué dans l'Annexe XII.

L'OFFRE ÉCONOMIQUE sera formulée conformément au modèle ci-joint aussi bien que l'Annexe VIII de ce Cahier des Charges, en faisant partie inséparable du même. Les offres des contractants devront indiquer, aussi bien quelle partie est indépendante, le montant de la Taxe sur la valeur ajoutée qui doit être retenti.

Chaque soumissionnaire ne pourra pas présenter plus d'une proposition. Il non plus il ne pourra souscrire une proposition en union temporelle avec d'autres entreprises si fait individuellement fait ou figure en plus d'une UTE. La contravention de ce principe donnera lieu à l'exclusion de toutes les présentées.

La proposition économique se présentera en des caractères clairs et ne s'accepteront pas celles-là qu'ils aient des omissions, erreurs ou effacements qu'empêchent connaître, clairement, ce que le GECT ESPACE PORTALET estime fondamental pour envisager l'offre.

2.2.5.4. Références techniques.

Également, le soumissionnaire devra présenter n'importe quels autres documents indiqués expressément dans le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques et qui permettent de vérifier l'offre accomplie avec les spécifications techniques requises, mais qui ne vont pas être objet d'estimation. Ils se comprendront l' ENVELOPPE n° DEUX dans le cas où il soit obligatoire la présentation d' l' ENVELOPPE et en cas contraire l' ENVELOPPE n° TROIS.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



2.2.5.5. Variantes.

Dans la supposition de que selon l'alinéa J du Tableau – résumé, on admet la présentation de variantes, les soumissionnaires pourront offrir des alternatives dans la forme établie dans l'Annexe X et avec les conditions requises, modalités et caractéristiques techniques fixées dans le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques et résumées dans le dite Annexe sans qui puissent dépasser le budget maximal du contrat. Chaque soumissionnaire dans la proposition présentée devra comprendre forcément la solution au travail ou service basique requis.

2.2.6. Effets de la présentation de propositions

La présentation de propositions suppose par part du chef d'entreprise l'acceptation inconditionnelle des clauses de ce Cahier des Charges et la déclaration responsable qui réunit toutes et chacune des conditions exigées pour embaucher avec le GECT ESPACE PORTALET.

2.2.7. Commission d'adjudication

Le pouvoir adjudicateur sera l'organe compétent pour effectuer l'estimation des offres et qualifier la documentation administrative. Sa composition pourra être prévue dans l'Annexe XIX du présent Cahier des Charges, qui se publiera à travers le profil de contractant ou publier l'annonce de licitation ou, en cas contraire, sa composition se fera publique avec caractère préalable à sa constitution à travers une annonce spécifique dans le dit profil.

2.2.8. Ouverture et examen des propositions

2.2.8.1. Ouverture des Enveloppes n° UN et qualification de la documentation administrative

Conclu le délai de présentation d'offres, on procédera à l'ouverture de la documentation administrative présentée par les soumissionnaires en temps et forme dans la dénommée **ENVELOPPE n° UN** par la commission d'adjudication, en vérifiant que figurent les documents ou au cas contraire en réalisant les démarches de remède.

Enfin, le pouvoir adjudicateur procédera à déterminer les entreprises, les admises à la licitation, les rejetées, et les causes de leur refus.

2.2.8.2. Ouverture et examen des enveloppes n° DEUX

Dans le cas où la présentation des **Enveloppes n° DEUX** soit obligatoire, on procédera, dans un délai non supérieur à 7 jours à compter depuis l'ouverture des **Enveloppes n° UN**, à l'ouverture en acte public des **enveloppes n° DEUX**, identifiées aussi bien que "PROPOSÉE Soumise À ÉVALUATION PRÉALABLE", à l'objet d'évaluer son contenu aux critères exprimés dans l'Annexe XI.

Dit acte s'entamera avec un prononcement exprimé sur la qualification des propositions effectuées par l'autorité, en identifiant les admises à licitation, les rejetées et dans ce cas, les causes de leur refus.

On exclura de la procédure de licitation à ces soumissionnaires qui incorporent dans l'**ENVELOPPE n° DEUX** la documentation qui doit être objet d'évaluation postérieure (**ENVELOPPE n° TROIS**).

De tout l'agi conformément aux alinéas antérieurs, on fera état dans les actes correspondants dans lesquelles se reflétera le résultat de la procédure et ses incidences

2.2.8.3. Ouverture et examen des enveloppes n° TROIS

L'ouverture publique des **Enveloppes n° TROIS** s'entamera, lorsqu'il n'y ait pas **enveloppes n° DEUX**, avec une déclaration exprimée sur la qualification des propositions effectuées par l'autorité, en identifiant les admises à licitation, les rejetées et, dans ce cas, les causes de leur refus.

Dans le cas où ils existent des critères objet d'évaluation préalable (**Annexe XI**), on fera connaître dans cet acte le résultat de la même.



AECT ESPACIO PORTALET

Piiego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



Tout de suite, le pouvoir adjudicateur procédera à l'ouverture des enveloppes n° **TROIS**, dénommée "OFFRE ÉCONOMIQUE Et PROPOSITION Soumise À ÉVALUATION POSTÉRIEURE" des soumissionnaires admis, en donnant lecture aux offres économiques.

La documentation contenue dans ces enveloppes sera évaluée conformément aux critères exprimés dans l'Annexe **XII**.

De tout l'agi conformément aux alinéas antérieurs, on fera état dans les actes correspondants dans lesquels se reflétera le résultat de la procédure et ses incidences.

2.2.8.4. Publicité du résultat des actes de la commission d'adjudication et notification aux soumissionnaires affectés

Le résultat des actes de la commission d'adjudication de qualification, admission ou exclusion des offres se publiera dans le profil de contractant. On exclura cette information qui ne soit pas susceptible de publication conformément à la législation en vigueur. Tout cela, quitte à la nécessaire communication ou notification, ainsi qu'il appartiendra, aux soumissionnaires affectés.

L'acte d'exclusion d'un soumissionnaire sera notifié à celui-ci, avec indication des recours qui procèdent contre dite décision.

2.2.9. Estimation des offres

Les critères d'adjudication des propositions sont ceux qui figurent dans l'annonce de licitation et aux Annexes **XI et XII**, qui sont part inséparable de ce Cahier des Charges.

Dits critères pourront concrétiser la phase d'estimation des propositions qu'ils opéreront les mêmes et, le cas échéant, le seuil minime de ponctuation que dans son application puisse être exigé au soumissionnaire pour continuer dans le procès sélectif.

Dans la supposition en que la procédure s'articule dans des phases successives, les soumissionnaires devront présenter telles enveloppes comme des phases se prévoient, d'après le prévu dans les **Annexes XI et XII** et correspondra à la commission d'adjudication appliquer les critères d'adjudication à fin d'aller en réduisant progressivement le nombre d'offres, en élevant la correspondante proposition à l'organe d'embauche.

Lorsque les critères subjectifs de l'Annexe **XI** ont attribué une pondération plus grande que les critères objectifs de l'Annexe **XII** l'estimation préalable se réalisera par l'organe, divers de l'autorité, expressément indiqué en dite Annexe et publié dans le profil du contractant, en étant obligatoire dite évaluation pour la commission d'adjudication sur le plan de formuler sa proposition d'adjudication. En dite Annexe se feront remarquer les critères concrets qui doivent se soumettre à estimation par le comité d'experts ou par l'organisme spécialisé, le délai en que ceux-ci ils devront effectuer l'estimation, et les limites maximal et minimum en que celle-ci il devra être quantifiée.

S'il s'agit d'un comité d'experts, sa composition il se détaillera dans la même **Annexe XI** ou se fera publique dans le profil de contractant de caractère préalable à l'ouverture des **Enveloppes n° DEUX**.

S'il s'agit d'un organisme technique spécialisé, sa désignation s'effectuera dans la même **Annexe XI** du présent Cahier des Charges que se fera public dans le profil de contractant joint avec l'annonce de licitation.

2.2.10. Offres avec des valeurs anormalement basses.

Dans l'Annexe **XII** s'établissent les paramètres objectifs, en vertu de lesquels on comprendra que la proposition ne peut être accomplie étant envisagée anormalement basse.

Lorsque s'identifie une proposition qui puisse être identifiée en présomption d'anormalité, l'autorité ou à son défaut, l'organe d'embauche, avant de mener à terme l'estimation de toutes les offres donnera audience au soumissionnaire affecté et étudiera la procédure légalement prévue. Attendu le résultat, on proposera de manière motivée à l'organe d'embauche son acceptation ou refus, dans ce cas il exclura du classement.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



2.3. Adjudication

2.3.1. Classement des offres et proposition d'adjudication

Une fois estimées les offres, la commission d'adjudication sera adressée à l'organe d'embauche la correspondante proposition de classement et d'adjudication, dans celle qui figureront ordonnées les offres de forme décroissant en comprenant la ponctuation attribuée à chacune des offres admises par application des critères indiqués dans **les Annexes XI et XII** en identifiant la meilleure offre évaluée.

Lorsqu'il se produit égalité entre des offres on appliquera les critères de sélection finale prévus dans l'Annexe XII. À cet effet, les services correspondants de l'organe d'embauche requerront la documentation pertinente aux entreprises affectées.

2.3.2. Présentation de la documentation justificative de l'accomplissement des conditions requises préalables pour le soumissionnaire qu'y ait présenté la meilleure une offre.

Les services correspondants de l'organe d'embauche requerront au soumissionnaire qu'y ait présenté la meilleure offre pour que dans le délai de 10 jours ouvrables à compter depuis le suivant à celui-là dans lequel il a reçu la demande, présente pour son estimation et qualification par le pouvoir adjudicateur, moyennant les originaux ou copies certifiées:

- 1°. **Documents qui accréditent la personnalité du chef d'entreprise et son milieu d'activité.** Si l'entreprise est une personne morale la personnalité s'accréditera moyennant la présentation de l'écriture de constitution ou modification, le cas échéant, dûment inscrite dans le Registre Mercantile lorsque cette condition requise soit exigible selon la législation mercantile applicable. Si dite condition requise n'était pas exigible, l'accréditation de la capacité d'œuvrer se réalisera moyennant l'écriture ou document de constitution, statuts ou acte constitutif, où figurent les normes pour lesquelles se règle son activité, inscrits, le cas échéant, dans le correspondant Registre officiel.

S'il s'agit d'un chef d'entreprise individuel l'unité technique ou la commission d'adjudication vérifiera ses données d'identité moyennant le Système de Vérification de Données d'Identité.

- 2°. **Documents qui accréditent, le cas échéant, la représentation.** Ceux qui comparaissent ou signent des propositions en nom d'autrui ils présenteront le pouvoir à l'effet.

Données de la personne qui affiche la représentation du soumissionnaire dont l'identité vérifiera la commission d'adjudication technique moyennant le Système de Vérification de Données d'Identité.

Si l'entreprise est une personne morale le pouvoir devra figurer inscrit, le cas échéant, dans le Registre Mercantile. S'il s'agit d'un pouvoir pour acte concret ce n'est pas nécessaire l'inscription dans le Registre Mercantile, en accord avec l'article 94.5 du Règlement du Registre Mercantile.

De toute façon, la présentation du certificat actualisé d'inscription dans le Registre de Soumissionnaires de la Communauté Autonome d'Aragon, exemptera au soumissionnaire de la présentation de la documentation exigée aux alinéas 1° et 2° de la présente clause.

La présentation du certificat d'inscription dans le Registre Officiel de Soumissionnaires et Entreprises Classées de l'État aura les effets prévus dans l'article 96 LCSP et 19 du Réel Arrêté 817/2009, de 8 mai, par celui qui se développe partiellement la LCSP. Il devra s'accompagner d'une déclaration responsable de qui n'ont pas varié les circonstances qu'ils accréditent.

- 3°. **Solvabilité économique et financière, et technique ou professionnel.** Accréditation de sa solvabilité économique, financière et technique par les moyens spécifiant dans l'annonce de licitation et le présent Cahier des Charges (**Annexe V**).

Dans les Unions Temporelles de Chefs d'entreprise, sur le plan de détermination de sa solvabilité, s'accumuleront les caractéristiques accréditées pour chacun des membres de la même.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



L'accréditation de la solvabilité moyennant des milieux externes exigera démontrer que pour l'exécution du contrat il dispose effectivement de ces moyens moyennant l'exhibition du correspondant document d'engagement de disposition, outre justifier sa suffisance par les moyens établis dans l'Annexe **V**. L'organe d'embauche pourra interdire, en le faisant remarquer dans l'Annexe **V** qu'un même chef d'entreprise puisse concourir pour compléter la solvabilité de plus d'un soumissionnaire.

Le soumissionnaire exécutera le contrat avec les mêmes milieux qu'il a apporté pour accréditer sa solvabilité. Il seulement pourra les substituer, par des causes imprévisibles, par autres milieux qu'accréditent solvabilité équivalente et avec la correspondante autorisation de le GECT ESPACE POURTALET.

4°. Accomplissement de **normes de garantie de la qualité et de gestion environnementale**. Si ainsi se prévoit dans l'Annexe **V** le soumissionnaire devra apporter les certificats là indiqués, qu'opéreront comme critère de solvabilité à accréditer même lorsque s'apporte le certificat accreditif du classement.

5°. **Habilitation des entreprises ou professionnelle pour la réalisation de la prestation objet de contrat.**

S'il résulte légalement exigible comme condition d'aptitude pour passer un contrat, on devra apporter la documentation qui accrédite la correspondante habilitation des entreprises ou professionnels pour la réalisation de la prestation qui constitue l'objet du présent contrat.

Si le contrat est réservé, conformément à l'alinéa **C** du tableau-récapitulatif, il devra apporter le certificat officiel qu'i accrédite sa condition aussi bien que le centre spécial d'emploi, entreprise d'insertion sociale, ou accréditer les conditions d'organisation qualifiée en accord avec la Disposition Additionnelle Quarantième huitième LCSP.

6°. **Lorsque s'exercent des activités soumises à l'Impôt sur les Activités Économiques:** Grande, rapportée à l'exercice courant, ou dernier reçu, joint avec une déclaration responsable de ne pas s'avoir p désabonné dans la plaque de la cité Impôt et, le cas échéant, déclaration responsable de se trouver exonéré.

7°. **Documents justificatifs de l'effective disposition des moyens** que, le cas échéant, ont été engagé à consacrer ou attribuer à l'exécution du contrat. (Lorsque ainsi se signale à l'alinéa **P** du tableau-récapitulatif.)

8°. **Constitution de la garantie définitive** que, le cas échéant, soit d'origine.

9°. **Documentation accréditive de la sous-traitance** avec ces entreprises avec lesquelles l'adjudicataire ait prévu sous-traiter, en accord avec l'alinéa **Q** du tableau-récapitulatif. Il devra apporter d'après ce qui correspond, une déclaration dans laquelle il indique la part du contrat que va sous-traiter, en signalant le montant, et le nom ou le profil des entreprises, défini par référence aux conditions de solvabilité professionnelle ou technique, des sous-traitants à ceux que va confier sa réalisation, signée par les deux parties joint avec le reste de documentation qui se sollicite par le GECT ESPACE POURTALET.

Clause de vérification de la documentation apportée:

La commission d'adjudication vérifiera que le proposé comme adjudicataire accrédite au sujet de la documentation l'accomplissement des conditions requises de participation exigés, et sollicitera aux organismes correspondants l'accréditation de non existence de dettes tributaires et avec la Sécurité sociale.

De ne passe remplir pas adéquatement avec la présentation de toute la documentation indiquée dans les alinéas antérieurs et dans le terme, on comprendra que le soumissionnaire a retiré son offre, en se procédant dans ce cas à obtenir la même documentation au soumissionnaire suivant, dans l'ordre qui soient classés les offres.

2.3.3. Garantie définitive

La garantie définitive qui figure à l'alinéa **N** du tableau-récapitulatif pourra se constituer en n'importe quelle des formes légalement prévues dans l'article 108 LCSP.

S'il ainsi prévu à l'alinéa du **tableau-récapitulatif** il pourra se constituer moyennant rétention dans le prix. Dans cette supposition la garantie définitive sera retenue à l'entrepreneur, autorisation préalable exprimée, en se déduisant de son montant de la première



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares

Contrato SERVICIOS

PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO

Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



facture et successives jusqu'à obtenir la totalité de la même.

2.3.4. Renonce à la célébration du contrat et desistimiento de la procédure d'adjudication par le GECT ESPACE POURTALET

La décision de ne pas célébrer ou d'attribuer le contrat et le désistement de la procédure déterminera la compensation aux soumissionnaires pour les dépenses commises en termes signalés dans l'Annexe XVIII ou en accord avec les principes généraux qui régissent la responsabilité de l'Administration

2.3.5. Adjudication

L'adjudication du contrat devra être motivée, se notifiera aux soumissionnaires et se publiera dans le profil de contractant. La notification contiendra l'information nécessaire qui permet aux intéressés d'interposer un recours suffisamment fondé contre la décision d'adjudication.

L'organe d'embauche devra attribuer le contrat dans les cinq jours ouvrables suivants à la réception de la documentation à celle que se rapporte la clause 2.3.2

2.4. Formalisation du contrat

Le contrat se perfectionne avec sa formalisation. Dans aucun cas pourra s'entamer l'exécution du contrat sans sa préalable formalisation.

Les services dépendants de l'organe d'embauche requerront à l'adjudicataire pour qu'il formalise le contrat dans un délai non supérieur à cinq jours à compter depuis le suivant à celui-là qu'il est reçu la demande. S'il s'agit d'une UTE, son représentant devra présenter devant l'organe d'embauche l'écriture publique de sa constitution, code d'identification fiscale assigné et nomination de représentante avec pouvoir suffisant. Lorsque par des causes imputables à l'adjudicataire il n'ait pas formalisé le contrat dans le délai indiqué, le contrat s'attribuera au suivant soumissionnaire par l'ordre de classement des offres, préalable présentation de la documentation établie dans la clause 2.3.2.

La formalisation se réalisera en document administratif que s'ajuste avec exactitude aux conditions de la licitation. En aucun cas ils pourront comprendre des clauses qui impliquent altération des termes de l'adjudication.

La formalisation des contrats devra également se publier dans le profil de contractant et dans le Journal Officiel de l'Union européenne si le contrat est soumis à régulation harmonisée.

3. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTS

3.1. Paiements à l'entrepreneur

Le paiement du travail ou service s'effectuera à la réalisation du même préalable présentation de facture dûment conformée, et Acte de Réception quand il y a lieu.

Les factures devront contenir les données correspondantes au DIR3 d'après apparaissent à l'alinéa S du tableau-récapitulatif:

L'entrepreneur devra présenter la facture dans un registre administratif dans un délai de 30 jours depuis la date de la prestation. Dans le cas de services de tract successif les factures devront se présenter dans le délai maximal de 10 jours depuis la réalisation de la prestation dans la période de que se traite.

La facture devra se présenter en format électronique dans les suppositions que fixe Loi 25/2013, de 27 décembre, d'Impulsion à la Facture Électronique et Création du Registre Comptable de Factures du Secteur Public. Dans ces cas la présentation de la facture dans le Point Général d'Accès équivaut à la présentation dans un registre administratif. Elles seront exonérées de dite obligation les factures dont le montant total (TVA exclue) il soit égal ou inférieur à 5.000 euros, d'accord avec le Mandat de 15 janvier de 2015, du Conseiller de Trésor et Administration, par celle qui se règle le montant minime pour la rémission de factures électroniques au Gouvernement d'Aragon

Par ailleurs, le GECT ESPACE POURTALET devra approuver les documents qui accréditent la conformité avec le disposé dans le contrat



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



des services prêtés, dans les trente jours suivants à la prestation du service.

Si dans le financement de ce contrat participent deux ou plus départements de l'Administration de la Communauté Autonome d'Aragon ou il est cofinancé par autres Établissements ou des Organismes, à l'Entrepreneur réglera pour chacune des parts engagées dans le financement, le travail exécuté dans la proportion où ils participent au même et qu'il se reflète à l'alinéa F et G du Tableau-récapitulatif.

3.2. **Obligations de l'entrepreneur**

Outre les obligations générales dérivées du régime juridique du présent contrat, sont des obligations spécifiques de l'entrepreneur les suivantes:

3.2.1. **Obligations de travail, sociales, fiscales et de protection de l'environnement**

Le personnel que l'entreprise adjudicataire doit embaucher pour répondre à ses obligations dépendra exclusivement de celle-ci, sans que à l'extinction du contrat puisse se produire dans aucun cas la consolidation des personnes qu'ils aient réalisé les travaux aussi bien que personnel de l'organe contractant.

L'entrepreneur est obligé à l'accomplissement des dispositions en vigueur en matière fiscale, de travail, de sécurité sociale, d'intégration social de personnes avec handicap, de prévention de risques de travail et de protection de l'environnement qu'ils s'établissent autant dans la réglementation en vigueur aussi bien qu'en les Cahier des Charges que régissent la présente embauche.

L'organe d'embauche pourra signaler en le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques l'organisme ou organismes desquels les soumissionnaires puissent obtenir l'information pertinente relative aux citées obligations.

3.2.2. **Subrogation En des contrats de travail**

Dans les cas en que légalement procédez et il ainsi'indiqué à l'alinéa du tableau – Résumé, l'adjudicataire devra se subroger aussi bien qu'employeur dans les contrats de travail signalés en un Annexe **au Cahier des Charges de Prescriptions Techniques**. Dans les suppositions en qui procède la subrogation, sera au disposé en la correspondante convention collective ou accord de négociation collective d'efficacité générale.

Les entrepreneurs seront obligés à maintenir actualisée l'information relative au personnel en vigueur pendant l'exécution du contrat pour la mettre à disposition de l'organe d'embauche lorsqu'elle est requise.

L'inaccomplissement des obligations établies dans cette clause donnera lieu à l'établissement des pénalités signalées dans l'Annexe **XIV** du présent Cahier des Charges.

3.2.3. **Entretien de conditions de travail pendant l'exécution des contrats**

L'entreprise adjudicataire devra garantir aux personnes travailleuses assignées à l'exécution du contrat et pendant toute sa durée, l'application et maintenance stricte des conditions de travail qu'il établisse la convention collective d'application.

L'entrepreneur devra payer à ses travailleurs le salaire correspondant, dont le montant et modalités seront les établies dans la convention collective d'application, ainsi que maintenir lesdites conditions tandis que dure l'exécution du contrat et ses éventuelles prorogations.

Le même engagement s'exigera aux entreprises sous-traitantes, en étant responsabilité de l'entrepreneur principal d'assurer son accomplissement face à l'établissement contractant.

L'inaccomplissement des engagements d'entretien des conditions de travail sera cause de résolution des contrats. S'il manque à l'engagement soit un sous-traitant, l'adjudicataire, à demande de l'organe d'embauche, résoudra, sans indemnisation pour l'adjudicataire.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



L'entrepreneur répondra des salaires impayés aux travailleurs affectés par la subrogation, ainsi que des paiements de la Sécurité sociale rapportées, bien que se résolve le contrat et les travailleurs soient subrogés à un nouveau entrepreneur qu'il n'assumera pas ces obligations en aucun cas.

3.2.4. Obligations de l'entrepreneur en suppositions de Sous-traitance

L'entrepreneur pourra concerter la réalisation partielle de la prestation avec les conditions requises et portée qui s'établissent dans l'Annexe VII

La célébration de sous-traitances par l'entrepreneur sera soumise à l'accomplissement des conditions requises établies dans l'article 215 LCSP.

Pour la célébration de sous-traitances de la part de l'entrepreneur il sera nécessaire que celui-ci communique à l'organe d'embauche, dans tout cas, de forme anticipée et par écrit l'intention de célébrer les sous-traitances, joint avec la documentation qui justifie l'aptitude du sous-traitant pour exécuter la part de la prestation qui prétend sous-traiter, et une déclaration responsable du sous-traitant de ne pas être considéré comme en interdiction d'embaucher avec l'Administration.

3.2.5. Obligations relatives à la gestion de permissions, licences et autorisations

L'entrepreneur sera obligé, sauf que l'organe d'embauche décide de se charger directement et ainsi lui faire savoir de forme exprimée, à gérer les permissions, licences et autorisations établies dans les ordonnances municipales et dans les normes de n'importe quel autre organisme public ou privé qui soient nécessaires pour le début et exécution du service, en sollicitant le GECT ESPACE POURTALET les documents qui pour cela soient nécessaires.

3.2.6. Obligations de transparence

L'entrepreneur devra distribuer à l'établissement administratif, un préalable demande et dans un délai de quinze jours, toute information nécessaire à l'accomplissement de ces obligations de transparence établies dans le Titre II de la Loi 8/2015, de 25 mars, de Transparence de l'Activité Publique et Participation Citoyenne. Une fois passé le terme conféré dans la demande sans que le même eût été répondu, l'établissement administratif pourra convenir, préalable prévention et audience à l'intéressé, l'imposition d'amendes coercitives par montant de 1.000 euros, réitérées pour des périodes de quinze jours jusqu'à l'accomplissement, et jusqu'à obtenir la quantité correspondante au 5 % du montant d'adjudication.

3.3. Tributs

Autant dans les offres que formulent les soumissionnaires aussi bien que dans les propositions d'adjudication, se comprendront compris, à tous les effets, les impôts de n'importe quel caractère qui frappent les divers concepts, hormis la Taxe sur la valeur ajoutée, que sera retenti aussi bien que partie indépendante en accord avec la législation en vigueur.

3.4. Droits de propriété intellectuelle ou industrielle

Si le contrat a pour objet le développement et la mise à disposition de produits protégés par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle il portera sur la cession de celui-ci au GECT ESPACE POURTALET .

3.5. Révision de prix

S'il procède la révision on il sera indiqué ainsi à l'alinéa L du tableau-récapitulatif qui recueille la formule applicable.

3.6. Cession du contrat

Les droits et obligations dérivés du contrat pourront être objet de cession par l'entrepreneur à un troisième dans les délais de l'article 214 LCSP, lorsqu'ainsi est établi à l'alinéa Ou du tableau-récapitulatif et conformément aux conditions additionnelles qui s'établissent dans l'Annexe VII.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



4. EXÉCUTION DU CONTRAT

4.1. Estimation des travaux

Le contrat s'exécutera avec strict assujettissement aux clauses prévues dans ce Cahier des Charges et dans le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques approuvés par l'organe d'embauche et conformément aux instructions que, en interprétation technique de celui-ci donnait à l'entrepreneur l'organe d'embauche ou le responsable du contrat

L'estimation des travaux se réalisera, conformément au système de détermination de prix fixés à l'alinéa D du tableau-récapitulatif, dans les échéances établies dans les Cahier des Charges, et si dehors de tract successif et non disposé à une autre chose, se réalisera mensuellement.

Il pourront se réaliser des estimations partielles par des travaux effectués avant que se produise la livraison partielle des mêmes, à condition que se sollicite de la part de l'entrepreneur et soient autorisés par l'organe d'embauche.

4.2. Conditions spéciales d'exécution du contrat

Les conditions spéciales d'exécution se décriront dans l'Annexe XIII et son inaccomplissement aura les conséquences qu'en le même ils s'établissent. Également, ils pourront prévoir dans l'Annexe XIV pénalités pour l'inaccomplissement des mêmes.

4.3. Délai de durée

Le délai général d'exécution sera celui qui se fixe dans l'écarté H du Tableau-récapitulatif, ou celui qui résulte de l'adjudication du contrat en accord avec l'offre présentée par l'adjudicataire.

4.4. Responsable du contrat

L'organe d'embauche désignera un responsable du contrat avec des facultés de supervision et capacité pour dicter des instructions sur l'exécution du contrat.

4.5. Programme de travail

Si le GECT ESPACE POURTALET estime convenable exiger un Programme de Travaux celui-ci sera présenté par le chef d'entreprise pour son approbation par le GECT ESPACE POURTALET en même temps que s'approuvent les documents de la solution choisie, en se fixant les délai partiels correspondants.

Chaque fois que se modifient les conditions contractuelles, l'entrepreneur reste obligé à l'actualisation et mise à jour de ce Programme, en suivant les instructions qui, à ces effets, reçoivent.

4.6. Évaluation de risques professionnels

L'entrepreneur en tout cas devra réaliser la correspondante évaluation des risques de travail il et puis sera obligé à mettre à disposition du contrat les ressources préventives appropriés, conformément à l'article 22.bis De l'Arrêté 39/1997, de 17 janvier, par celui qui s'approuve dans le Règlement de Services de Prévention.

En fonction des prestations requises, devra s'adapter la coordination d'activités des entreprises qui correspondent, conformément à l'Arrêté 171/2004, de 30 janvier, par celui que développe l'article 24 de la Loi 31/1995, de 8 novembre, de Prévention de Risques De travail.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



4.7. Pénalités

4.7.1. Pénalités par retard

L'adjudicataire reste obligé à l'accomplissement du délai d'exécution du contrat et des termes partiels fixés par le GECT ESPACE POURTALET. Cas de dépasser le délai établi ou dans le cas d'inaccomplissement de délais partiels par des causes imputables à l'entrepreneur, il se sera au disposé dans les articles 193 et 195 LCSP.

Si en répondant aux spéciales caractéristiques du contrat il s'envisage nécessaire pour sa correcte exécution l'établissement de pénalités diverses aux établies dans le paragraphe antérieur, celles-ci ils se préciseront dans l'Annexe **XII** du présent Cahier des Charges.

4.7.2. Autres pénalités

L'accomplissement défectueux des prestations objet du contrat, l'inaccomplissement des engagements d'assignation de moyens, ou des conditions spéciales d'exécution du contrat, ou l'inaccomplissement de quelques-uns des critères qu'ont servi de base pour l'estimation des offres, donnera lieu à l'imposition de pénalités lorsqu'ainsi est indiqué dans l'Annexe **XIV** de ce Cahier des Charges et dans la forme prévue.

4.8. Indemnisations dans les contrats d'élaboration de projets de chantier

Dans les contrats dont l'objet soit l'élaboration d'un projet de chantier l'entrepreneur il sera obligé à indemniser à l'Administration en cas des déviations dans le budget d'exécution de l'œuvre dues à des erreurs ou des omissions imputables au même, en résultant applicable le barème d'indemnisations établi dans l'article 315 LCSP

5. RÉCEPTION ET LIQUIDATION

5.1. Réception et liquidation

L'entrepreneur devra livrer les travaux réalisés ou prêter le service dans le délai prévu, en s'effectuant par le responsable du contrat un examen de la documentation présentée ou de la prestation réalisée et proposera qu'il se mène à terme la réception.

La réception ou conformité se manifestera dans un acte formel et positif dedans du mois suivant la réalisation de l'objet du contrat ou dans délai établi le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques en fonction des caractéristiques du contrat. Également, pourront s'effectuer des réceptions partielles sur ces parts du contrat susceptibles d'être utilisées de forme indépendante.

En cas des contrats dont l'exécution soit de tract successif, la réception se réalisera à la finalisation de la prestation embauchée ou au terme du terme contractuel.

5.2. Délai et remboursement de garantie

Le délai de garantie sera l'établi à l'alinéa I du tableau-récapitulatif, le cas échéant, l'offert par l'adjudicataire. Passé dit délai sans que le GECT ESPACE POURTALET y ait formalisé aucune objection, l'entrepreneur restera pris de relève de toute responsabilité par raison de la prestation effectuée, en procédant au remboursement ou annulation de la garantie définitive.

5.3. Responsabilité dans les contrats d'élaboration de projets de chantier

Si le contrat a pour objet l'élaboration d'un projet de chantier l'entrepreneur répondra des dommages et intérêts que pendant l'exécution ou exploitation du chantier se causent autant à l'Administration aussi bien qu'à troisièmes, par des défauts et des insuffisances techniques du projet ou par les erreurs matérielles, omissions et infractions de préceptes légaux ou réglementaires où le même y ait encouru, imputables à celui-là, en résultant d'application le prévu dans l'article 314LCSP.

Dans le cas où on doit réaliser un modifié non prévu du chantier dont le projet soit objet de ce contrat, on donnera audience au rédacteur pour que dans un délai non inférieur à trois jours formule les raisons, avec indépendance des responsabilités dans lesquelles il a pu encourir.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



6. RÉSOLUTION DU CONTRAT

Ils seront cause de résolution du contrat, outre les légalement établies, les prévues dans l'Annexe **XVII** du présent Cahier des Charges. La résolution contractuelle s'étudiera en accord avec la procédure détaillée dans l'article 109 et suivants du RGLCAP dans le terme de 8 mois à compter depuis la date de commencement de la procédure de résolution.

Également, seront causes de résolution du contrat les établies comme des obligations essentielles par l'organe d'embauche dans l'Annexe **XV**, en devant figurer de façon précise, claire et inéquivoque.

Dans la supposition d'UTE, lorsque quelque des membres se trouve comprise dans la supposition de l'article 211 a) et b) LCSP, le GECT ESPACE POURTALET sera autorisé à exiger l'accomplissement des obligations contractuelles au reste des entreprises qui constituent l'union temporelle ou convenir la résolution du contrat.

L'inaccomplissement des engagements d'assignation de moyens personnels ou matériels à l'exécution du contrat recueillis dans l'Annexe **VI** pourra être cause de résolution du contrat lorsqu'ainsi se détermine expressément en dit Annexe ou donnera lieu, le cas échéant, à l'imposition des pénalités qui se signalent dans l'Annexe **XIV**.

7. PRÉROGATIVES DE LE GECT ESPACE POURTALET.

Une fois perfectionné le contrat, l'organe d'embauche seulement pourra introduire des modifications dans le même par des raisons d'intérêt public, lorsqu'ainsi se prévoit à l'alinéa **R** du tableau-récapitulatif, dans l'Annexe **XVI** ou dans les suppositions et avec les limites établies dans les articles 204 et 205 LCSP. Ces modifications devront être convenues par l'organe d'embauche, préalable démarche de la procédure opportune, formaliser en document administratif, et publier dans le profil de contractant et dans le Journal Officiel de l'Union européenne si le contrat est soumis à régulation harmonisée. Chaque fois qui se modifient les conditions contractuelles, l'Entrepreneur reste obligé à l'actualisation du Programme de Travail.

7.1. Modifications prévues

Ces modifications seront dans tout cas obligatoires pour l'entrepreneur.

La procédure pour convenir ces modifications comprendra quelques démarches d'audience à l'entrepreneur pour un délai de jusqu'à 5 jours, ainsi que le reste de démarches qu'ils résultent prescriptifs

En cas de prévoir modifications, l'Annexe **XVI** il devra préciser les circonstances, les conditions, portée et les limites, en indiquant expressément le pourcentage du prix d'adjudication du contrat à celui qu'au maximum puissent affecter, ainsi que la procédure à suivre. En cas de prévoir diverses causes de modification les circonstances, conditions, portée, limites et pourcentage il devra rester rapporté à chacune d'elles.

Dans les contrats dans lesquels le chef d'entreprise est obligé d'exécuter le service de forme successive et par prix unitaire, sans que le nombre total de prestations se définisse avec exactitude au temps de célébrer, pour être inférieures les mêmes aux besoins du GECT ESPACE POURTALET, dans le cas où, en vigueur du contrat, les besoins réels soient supérieurs aux estimées initialement, on devra étudier la correspondante modification avant qu'il dépasse le budget maximal initialement approuvé, en se réservant à telle fin le crédit nécessaire pour couvrir le montant maximal des nouveaux besoins

7.2. Modifications ne prévues

Seulement pourront s'introduire des modifications diverses des prévues à l'alinéa antérieur pour des raisons d'intérêt public, lorsqu'il se justifie suffisamment l'assistance de quelqu'un ou divers des suppositions taxés de l'article 205 LCSP.

Ces modifications seront obligatoires pour les entrepreneurs lorsqu'elles impliquent, isolée ou conjointement, une altération dans sa quantité qui n'excède pas du 20 pour cent du prix initial du contrat, TVA exclue. Lorsque, par raison de son montant, la modification ne résulte pas obligatoire pour l'entrepreneur, dite modification exigera la conformité exprimée de l'entrepreneur



AECT ESPACIO PORTALET

Piiego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



8. RÉGIME DE RECOURS CONTRE LA DOCUMENTATION QUE RÉGIT L'EMBAUCHE

Le présent Cahier des Charges de Clauses Administratives, le Cahier des Charges de Prescriptions Techniques qui décrivent les prestations, ainsi que le reste de documents contractuels qui doivent régir l'embauche, ils pourront faire appel moyennant la recours indiqué à l'alinéa **T** du tableau-récapitulatif.

S'il y a lieu l'interposition de recours spécial en matière d'embauche publique de l'article 44 LCSP, l'écrit d'interposition pourra se présenter dans les lieux établis dans l'article 16.4 de la Loi 39/2015, de 1 octobre, de la Procédure Administrative Commune des Administrations, devant l'organe d'embauche ou devant le Tribunal Administratif de Contrats Publics d'Aragon, dans le délai de quinze jours ouvrables. Le délai comptera depuis le lendemain à la publication dans le profil de contractant.

Alternativement, il pourra s'interposer un recours contentieux administratif devant le Tribunal Supérieur de Justice d'Aragon dans le délai de deux mois à compter depuis lendemain au de sa publication dans le profil de contractant.

S'il y a lieu une interposition de recours ordinaire contre les Cahier des Charges qui régissent la licitation, le recours s'interposera devant l'organe indiqué au paragraphe T du tableau-récapitulatif, dans le délai d'un mois à compter depuis lendemain à sa publication dans le profil de contractant et sa démarche s'ajustera au disposé dans les articles 112 et suivants de la Loi 39/2015.

Alternativement à la ressource de remplacement pourra s'interposer un recours contentieux administratif devant le Tribunal Supérieur de Justice d'Aragon dans le délai de deux mois à compter depuis le lendemain à sa publication dans le profil de contractant.

Saragosse 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE PORTALET

José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier: 07/2020

ANNEXE II

BUDGET de BASE DE LICITATION

Article 100.2 LCSP

Répartition budgétaire de coûts directs et indirects.

Coûts Directs (€)	Montant
Direction des travaux de recherche et assistance technique dans les sites pilote de Santa Elena et Artouste au sein du projet PHUSICOS	9.000,00 €
Expert des structures en bois dans l' environnement naturel	6.000,00 €
Expert en érosion superficielle et travaux hydrologiques	6.000,00 €
Spécialiste stabilité massifs rocheux	3.000,00 €
TOTAL	24.000,00 €

Coûts Indirects (€)	Montant
Voyages et déplacements	1.375,00 €
Coûts financiers.	675,00 €
Gestion et administration	800,00 €
TOTAL	2.850,00 €

TOTAL	26.850,00 €
--------------	--------------------

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier:07/2020

ANNEXE III

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE DOCUMENT UNIQUE DES MARCHÉS EUROPÉEN

1) **La présentation du DUME par le soumissionnaire sert comme preuve préliminaire de l'ACCOMPLISSEMENT des CONDITIONS REQUISES PRÉALABLES précisés dans le présent Cahier des Charges pour participer à cette procédure de licitation.**

Le DUME consiste à une déclaration responsable de la situation financière, les capacités et l'appartenance des entreprises pour participer à une procédure d'embauche publique, conformément à l'article 59 Dirigeante 2014/14, (Annexe 1.5) et le Règlement d'Exécution de la Commission (UE) 2016/7 de 5 janvier de 2016 qu'établit le formulaire normalisé du même et les instructions pour son renseignement.

L'organe d'embauche pourra faire usage de ses facultés de vérification des déclarations responsables préalablement présentées en requérant à l'effet la présentation des correspondants justificatifs documentaires, dans les établis de l'article 69 de la Loi 39/2015.

De toute façon, la présentation du DUME par le soumissionnaire comporte l'engagement de que, dans le cas où la proposition d'adjudication du contrat retombe à sa faveur, ils apporteront les documents justificatifs à ceux qui substituent conformément au prévu dans la clause 2.3.2.

2) **Formulaire normalisé DUME.**

Le formulaire normalisé du DUME se trouve à disposition des soumissionnaires dans les suivantes directions électroniques:

<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=Est>

<http://www.aragon.es/contratacion>

Tandis qu'il ne soit pas possible sa démarche électronique elle se présentera en format papier signé.

3) **Instructions.**

Les **conditions requises** qui dans le document se déclarent **doivent s'accomplir**, en tout cas, le dernier **jour de délai de licitation** y subsister jusqu'à la perfection du contrat, en pouvant le GECT ESPACE PORTALET effectuer des vérifications à n'importe quel moment de la procédure. La déclaration doit être **signée** pour qui ait pouvoir suffisant pour cela.

Dans le cas où la solvabilité **ou assignation de milieux** exigée s'accomplisse avec **des milieux externes** au soumissionnaire, devra se présenter un DUME par le soumissionnaire et par chacun des milieux assignés à l'exécution du contrat.

Si diverse entreprises concourent en constituant une **union temporelle**, chacune d'elles la composent devra accréditer sa personnalité, capacité et solvabilité, en présentant toutes un formulaire normalisé du DUME.

Outre le formulaire ou des formulaires normalisés du DUME et de l'engagement de constitution de l'UTE, le cas échéant, l'ENVELOPPE n° UN devra se comprendre la déclaration des soumissionnaires de son appartenance ou non à un groupe d'entreprises, conformément au modèle **de l'Annexe IV**

Les **entreprises** qui figurent **inscrites** dans le Registre de Soumissionnaires de la Communauté Autonome d'Aragon ou dans le Registre de Soumissionnaires et Entreprises Classées de l'État ne seront pas obligées à faciliter ces données que déjà figurent inscrits de façon actualisée, à condition qu'il s'indique dite circonstance dans le formulaire normalisé du DUME. Dans tout cas, est le soumissionnaire qui doit s'assurer de quelles données figurent effectivement inscrits et actualisés et quels ne. Lorsque quelqu'un des données ou informations requis ne figure pas dans les Registres de Soumissionnaires cités ou ne figure pas actualisé en les mêmes, devra s'apporter moyennant la renseignement du formulaire.

Sur l'utilisation du formulaire normalisé DUME les soumissionnaires **pourront consulter** les suivants **documents**:

- Règlement (UE) n° 2016/7 disponible dans la page web: <https://www.boe.es/doue/2016/003/00016-00034.pdf>



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



- Recomendación de la Junta Consultativa d'Embauche Administrativa de l'État de 6 avril de 2016, disponible en: http://www.minhap.gob.es/documentacion/publico/d.g.%20PATRIMOINE/Join%20Consultative/tu_informes/des_Rapports%202016/Recommandation%20de%20la%20JCCA%20sur%20le%20approuvée%202016%20avril%20de%202016%203.pdf
- Recomendación 2/2016 de 21 juin de 2016, de l'équipe Consultative d'Embauche Administrativa de la Communauté Autonome d'Aragon, relative à l'utilisation du DOCUMENT UNIQUE DES MARCHÉS EUROPÉEN (DUME), disponible en: http://www.aragon.es/estaticos/gobiernoaragon/organosconsultivos/juntaconsultivacontratacionadministrativa/areas/o2_informes_actuaciones/22016b.pdf

Ils devront **se remplir nécessairement les alinéas** (de l'Indice et Structure du DUME) que se trouvent **marqués** dans cette Annexe.

- PART I: INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE Et LE POUVOIR ADJUDICATEUR** (Identification du contrat et l'établissement contractante; ces données doivent être facilitées ou postées par le pouvoir adjudicateur)
- PART II: INFORMATION SUR L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE**
 - Section A: INFORMATION SUR L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE
 - Identification
Comme n° de TVA on devra indiquer le numéro d'identification fiscale ou code d'identification fiscale (citoyens ou entreprises espagnoles), le NIE (citoyens étrangers résidents en Espagne), et le VIES ou DUNS (entreprises étrangères).
 - Information générale
 - Forme de participation
 - Section B: INFORMATION SUR LES REPRÉSENTANTS DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE
 - Représentation, le cas échéant (données du représentant)
 - Section C: INFORMATION SUR LA RESSOURCE À LA CAPACITÉ D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS
 - Ressource (Oui ou NON)
 - Section D: INFORMATION RELATIVE Aux SOUS-TRAITANTS
 - Sous-traitance (Oui ou NON, dans l'affirmative, indication des sous-traitants connus)
- PART III: MOTIFS D'EXCLUSION** (dans le service électronique DUME les champs des alinéas A, B et C de cette part viennent par défaut avec la valeur 'Ne' et ils ont l'utilité de que l'opérateur puisse vérifier qu'il ne se trouve pas en cause d'interdiction d'embaucher ou que, en cas de se trouver en quelque, peut justifier l'exception)
 - Section A: MOTIFS RAPPORTÉS À DES CONDAMNATIONS PÉNALES. Motifs rapportés à condamnations pénales établis en l'art. 57, Écarté 1, de la Dirigeante
 - Section B: MOTIFS RAPPORTÉS Au PAIEMENT D'IMPÔTS Ou DE COURS À LA SEG. SOCIAL. Paiement d'impôts ou de cours à la Sécurité sociale (déclare accomplissement d'obligations)
 - Section C: MOTIFS RAPPORTÉS À L'INSOLVABILITÉ, LES CONFLITS D'INTÉRÊTS Ou LA FAUTE PROFESSIONNELLE. Information relative à toute possible insolvabilité, conflit d'intérêts ou faute professionnelle
 - Section D: AUTRES MOTIFS D'EXCLUSION QUI SOIENT PRÉVUS dans LA LÉGISLATION NATIONALE. Motifs d'exclusion purement nationales (S'il y a, déclaration à ce sujet).
- PART IV: CRITÈRES DE SÉLECTION**
 - OPTION 1: INDICATION GLOBALE D'ACCOMPLISSEMENT DE TOUS LES CRITÈRES DE SÉLECTION
 - OPTION 2: Le pouvoir adjudicateur exige la déclaration d'accomplissement des critères spécifiquement (remplir toutes les sections)
 - Section A: PERTINENCE: (information rapportée à l'inscription dans le Registre Mercantile ou officiel ou disponibilité d'autorisations habilitantes).



AECT ESPACIO PORTALET

Piiego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



- Section B: SOLVABILITÉ ÉCONOMIQUE Et FINANCIÈRE (données à faciliter selon les indications du Cahier des Charges, annonce ou invitation).
- Section C: CAPACITÉ TECHNIQUE Et PROFESSIONNELLE (données à faciliter selon les indications du Cahier des Charges, annonce ou invitation).
- Section D: SYSTÈMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ Et NORMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.

PART V: RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS QUALIFIÉS.

PART VI: DÉCLARATIONS FINALES (déclaration responsable de véracité et disponibilité de documents justificatifs de l'information facilitée, et consentement d'accès à la même par le pouvoir adjudicateur).

Saragosse 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE IV

MODÈLE DE DÉCLARATION RESPONSABLE RELATIVE Au GROUPE DES ENTREPRISES

D/D^a Avec DNI n°.....

En nom propre

En représentation de l'entreprise

En qualité de.....

(Marquez-vous ce qu'il procède)

À l'objet de participer à la licitation du contrat dénommé.....

Convoqué par

Il déclare sous sa responsabilité:

Quelle entreprise (indiquez la provenance):

Il n'appartient pas à aucun groupe d'entreprises.

Il appartient au groupe d'entreprises dénommées:

Duquel s'adjoit la listé d'entreprises liées conformément à l'article 42 du Code de Commerce.

A, le

(SCEAU DE L'ENTREPRISE Et SIGNATURE AUTORISÉE)

SIGNÉ:

Saragosse 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



Dossier 07/2020

ANNEXE V

SOLVABILITÉ ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, TECHNIQUE Ou PROFESSIONNELLE

1- La solvabilité économique, financière, technique ou professionnelle, s'accréditera moyennant l'apport des documents auxquels i se rapportent les critères de sélection marqués.

SOLVABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (article 87 LCSP)

<input checked="" type="checkbox"/> a)	Déclaration sur le volume annuel d'affaires du soumissionnaire rapporté à l'an du majeur volume d'affaire des trois derniers conclus.
	Critères: Le chiffre globale de majeur volume d'affaire des trois derniers conclus devra être par un montant globale supérieur à 60 .000 euros s'accréditera moyennant: Certificat
<input checked="" type="checkbox"/> b)	assurance d'indemnisation par risques professionnels en vigueur jusqu'à la fin du terme de présentation d'offres je joins avec un engagement de rénovation ou prorogation du même que garantit l'entretien de sa couverture pendant toute l'exécution du contrat. il alternativement se pourra apporter un engagement obligatoire d'abonnement d'un assurance d'indemnisation par des risques professionnels par montant non inférieur à la valeur estimée du contrat.
	Critères: assurance d'indemnisation par des risques professionnels par montant supérieur à 100.000 €. Risques couverts: S'accréditera moyennant: Certificat

SOLVABILITE TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE (article 90LCSP)

* Pour les contrats ne sujets à régulation harmonisée, les entreprises de nouvelle création accréditeront sa solvabilité technique avec autres moyens prévus divers des établis dans la lettre a).

<input checked="" type="checkbox"/> a)	Relation des principaux services ou travaux réalisés en les derniers trois ans du même type ou nature à celui que correspond l'objet du contrat, avalisés par des certificats de bonne exécution.
	Critères de sélection: Présentation d'au moins DEUX (2) CERTIFIÉS de services liés avec l'objet du contrat, mené à terme dans les derniers cinq ans . Au moins un doit être lié directement avec érosion superficielle et des travaux hydrologiques et un autre avec structure en bois dans l'environnement naturel Ces certificats devront être souscrits par le client des services et en ils il devra figurer le budget, l'an d'exécution et titre des mêmes. S'accréditera moyennant: Les services effectués s'accréditeront moyennant des certificats expédiés ou des visas par l'organe compétent, lorsque le destinataire est un établissement du secteur public ou lorsque le destinataire est un acheteur privé, moyennant un certificat expédié par celui-ci ou, à défaut de ce certificat, moyennant une déclaration du chef d'entreprise.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



<input checked="" type="checkbox"/> b)	Indication du personnel technique ou des unités techniques, intégrées ou non dans l'entreprise, participantes dans le contrat, spécialement ceux chargés du contrôle de qualité
	<p>Critères de sélection: Responsable et Équipe Technique avec expérience, connaissance du territoire et concurrence dans l'objet du contrat. Ils devront présenter brièvement les CV's individuelles (Extension maximale 2 pages taille A4 par individu (Taille de lettre minime 10; interlinéa simple et marges minimales de 2,5 cm.) Du Responsable et de son Équipe Technique, avec, au moins, les suivants profils professionnels.</p> <p>Responsable de l'Équipe Technique</p> <p>Direction des travaux de recherche et assistance technique dans les sites pilote de Santa Elena et Artouste au sein du projet PHUSICOS, avec Diplôme Universitaire de Docteur avec une expérience minimale accréditée de 10 ans dans l'objet du contrat.</p> <p>Équipe Technique.</p> <ul style="list-style-type: none">• Expert en des structures de bois dans l'environnement naturel avec Diplôme Universitaire de Docteur liée avec l'activité dans laquelle il est expert. Expérience minimale accréditée dans l'objet du contrat: 10 ans.• Expert en érosion superficielle et des travaux hydrologiques, avec Diplôme Universitaire de Docteur liée avec l'activité dans laquelle il est expert. Expérience minimale accréditée dans l'objet du contrat: 10 ans.• Spécialiste en stabilité de massifs rocheux, avec Diplôme Universitaire d'Ingénieur/Licencié/Diplômé liée avec sa spécialisation. Expérience minimale accréditée dans l'objet du contrat: 5 ans. <p>Dedans d'une équipe une personne pourra représenter au maximum et dûment justifié la représentation de deux profils professionnels.</p> <p>Tous les profils professionnels doivent accomplir les suivants critères:</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaissance des territoires du milieu d'action.- Connaissance, capacité technique et expérience démontrable.- Connaissance du cadre juridique et administratif du milieu d'action. <p>S'accréditera moyennant: CVs du Responsable et de l'Équipe Technique ainsi que son diplôme académique.</p>

Dans le cas que cela s'envisage nécessaire, la Table d'Embauche pourra solliciter la documentation qui accrédite (diplôme académique, certificats expédiés ou visas par l'organe compétent, lorsque le destinataire est un établissement du secteur public ou lorsque le destinataire, ou un acheteur privé, moyennant un certificat expédié par celui-ci ou, à défaut de ce certificat, moyennant une déclaration du chef d'entreprise.) L'expérience, connaissance du territoire et concurrence dans l'objet du contrat de n'importe quels des profils professionnels présentés dans l'Équipe Technique.

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE VI

ASSIGNATION OBLIGATOIRE DE MOYENS AU CONTRAT

Les soumissionnaires, nationaux et étrangers, outre accréditer leur solvabilité ou, le cas échéant classement, devront attribuer forcément pour l'exécution de ce contrat, comme critère de solvabilité, les moyens suivants:

Engagement d'assignation de Moyens personnels:

. Les indiqués dans:

. **ANNEXE V. SOLVABILITE TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE. Alinéa b)**

. Ces moyens personnels feront partie de la proposition présentée par les soumissionnaires et, donc, du contrat qui se ferme avec l'adjudicataire. Par ce motif, ils devront être maintenus par l'entreprise adjudicataire pendant tout le temps de réalisation de ce service. N'importe quelle variation à l'égard devra être communiquée au GECT ESPACE POURTALET. N'importe quelle variation sur la proposition sera par des techniciens profil professionnel semblable et devra être approuvée par la Direction Technique.

. Les entreprises sollicituses devront présenter un organigramme, dans de la Documentation à livrer de l'Annexe XI. Écarté 2. Avec l'équipe technique proposée, qui comprendra, au moins, en indiquant le diplôme et l'expérience des principaux techniciens de l'organigramme: (Responsable de l'Équipe Technique, Experts et Spécialistes).

. Les entreprises sollicituses devront remplir la table adjointe du présent Annexe, où se montre la disponibilité et engagement l'équipe technique proposé, que comprendra, au moins, le nom de la personne, sa disponibilité et engagement, exprimée en % sur une journée de 8 heures (que représenterait 100%) et en des heures totales, **en différenciant le travail en bureau et le travail en champ**, pendant la période de réalisation de l'Étude, ainsi que la signature de chaque personne de l'Équipe.

Disponibilité et engagement des milieux personnels.

ÉQUIPE TECHNIQUE	Personne Diplôme	Disponibilité (%) et (h.)				Signature
		Bureau		Champ		
		%	H	%	H	
Direction des travaux de recherche et assistance technique dans les sites pilote de Santa Elena et Artouste au sein du projet PHUSICOS						
Expert en structures de bois dans l'environnement naturel						
Expert en érosion superficielle et des travaux hydrologiques						
Spécialiste en stabilité de massifs rocheux,						

N'importe quelle variation au sujet des moyens personnels devra être communiquée à le GECT ESPACE POURTALET. Son inaccomplissement pourra être cause de:

Résolution du contrat

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT D GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
 Contrato SERVICIOS
 PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
 Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE VII

SOUS-TRAITANCE / CESSION

Conditions de SOUS-TRAITANCE pour la réalisation partielle de la prestation:

PRESTATION PARTIELLE DU CONTRAT	% DE LA PRESTATION	HABILITATION PROFESSIONNELLE / CLASSEMENT

Tâches critiques que N'admettent pas sous-traitance:

Direction des travaux de recherche et assistance technique dans les sites pilote de Santa Elena et Artouste au du projet PHUSICOS

Expert en en structures de bois dans l'environnement naturel et/ou Expert en érosion superficielle et des travaux hydrologiques

A, LE

(SCEAU DE L'ENTREPRISE Et SIGNATURE AUTORISÉE)

SIGNÉ:

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE VIII
MODÈLE D'OFFRE ÉCONOMIQUE

D°/Dª Avec Carte d'identité n°
Avec domicile à
au nom ¹ Avec code d'identification fiscale n°
Et avec domicile fiscal en
Connaissiez des conditions et conditions requises s'exigées pour l'adjudication du contrat de:

Il s'engage, à prendre à sa charge l'exécution du même, avec strict assujettissement aux conditions requises et des conditions, par la quantité de ²

Le soumissionnaire fait remarquer que l'offre présentée s'examine à part de la façon que suit:

Montant de Base:

Montant TVA:

Montant Total:

A....., LE

(SCEAU DE L'ENTREPRISE Et SIGNATURE AUTORISÉE)

SIGNÉ:

Saragosse 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

José Luis SORO DOMINGO

¹ Indiquer si l'offre se réalise en nom propre ou de l'entreprise représentée

² Exprimer clairement, écrit en lettre et nom, la quantité d'euros pour laquelle s'engage le proposant à l'exécution du contrat



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE XI
CRITÈRES D'ESTIMATION DE LA MÉMOIRE TECHNIQUE
(ENVELOPPE DEUX)

CRITÈRES D'ADJUDICATION. MÉMOIRE TECHNIQUE Dite Mémoire Technique englobera les suivants deux alinéas: 1. DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX 2. PROGRAMME DE TRAVAIL . 3. DISPONIBILITÉ Et ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE	PONDÉRATION
<p>1. DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX.</p> <p>1.À. MÉTHODOLOGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX</p> <p>(Jusqu'à 25 points) (Extension maximale 15 pages taille A4 + 5 pages taille A3. (Taille de lettre minime 10; interlinéa simple et marges minimales de 2,5 cm.)</p> <p>On estimera la méthodologie pour le développement des travaux comme aussi bien que se sollicite dans les points 6, 7 et 8 du PPTP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie DÉTAILLÉE/TRÈS DÉTAILLÉE: 15 ≤ points ≤ 25 - Méthodologie SUFFISANTE, à défaut de quelques détails: 8 ≤ points < 15 - Méthodologie INSUFFISANTE: 0 ≤ points < 8. 	25
<p>2. PROGRAMME DE TRAVAIL.</p> <p>(Jusqu'à 10 points) (Extension maximale 5 pages taille A4 ou A3). (Taille de lettre minime 10; interlinéa simple et marges minimales de 2,5 cm.)</p> <p>On estimera le programme de travail pour le développement des travaux comme aussi bien le sollicité dans les points 6, 7 et 8 du PPTP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail DÉTAILLÉ/TRÈS DÉTAILLÉ: 6 ≤ points ≤ 10 - Programme SUFFISANT, à défaut de quelques détails: 3 ≤ points < 6 - Programme INSUFFISANT: 0 ≤ points < 3. 	10
<p>3. DISPONIBILITÉ Et ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE (selon Annexe VI) des moyens personnels proposés.</p> <p>(Jusqu'à 10 points). (Extension maximale 5 pages taille A4 ou A3). (Taille de lettre minime 10; interlinéa simple et marges minimales de 2,5 cm.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et engagement de l'Équipe Technique GRANDE. 6 ≤ points ≤ 10 - Disponibilité et engagement de l'Équipe Technique Moyenne. 3 ≤ points ≤ 6 - Disponibilité et engagement de l'Équipe Technique BASSE. 0 ≤ points ≤ 3 	10
<p>DOCUMENTATION À APPORTER:</p> <p>Mémoire Technique avec trois alinéas différents: 1. Développement des travaux 2. Programme de travail. 3. Disponibilité et engagement de l'équipe technique</p>	
<p>SERONT EXCLUS TOUS CES SOUMISSIONNAIRES QUE METTENT DANS LE ENVELOPPE DEUX DONNÉES DE L'OFFRE SOUMISES À ÉVALUATION POSTÉRIEURE (ENVELOPPE TROIS)</p>	<p>TOTAL 45</p>
<p>Ponctuation minime de la mémoire technique pour ouvrir l' ENVELOPPE 3 ≥ 25</p>	



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n ° 776681



Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios

ANNEXE XII
CRITÈRES D'ADJUDICATION d'OBJECTIFS Soumis À ÉVALUATION POSTÉRIURE
(ENVELOPPE TROIS)

1. CRITÈRES D'ADJUDICATION	PONDÉRATION
<p>1 - CRITÈRE: OFFRE ÉCONOMIQUE.</p> <p>(Jusqu'à 55 points)</p> <p>on exclura préalablement les offres à la hausse.</p> <p>Des offres restantes, se calculeront ses respectives baisses en pourcentage.</p> <p>Il se calculera la ponctuation économique (Pi) de chaque offre i, moyennant l'utilisation des suivantes formules:</p> <p>1) Si $0.8 * BM < Bi \leq B_{Max}$</p> $P_i = 50 + 5 * \left[\frac{B_i - (0.8 * B_{Max})}{0.2 * B_{Max}} \right]$ <p>2) Si $0.55 * BM < Bi \leq 0.8 * BM_{Max}$</p> $P_i = 40 + 10 * \left[\frac{B_i - (0.55 * B_M)}{0.25 * B_{Max}} \right]$ <p>3) Si $0 < Bi \leq 0.55 * B_{Max}$</p> $P_i = 40 * \left[\frac{B_i}{0.55 * B_{Max}} \right]$ <p>La signification des lettres qu'ils composent les formules il est le suivant:</p> <p>Pi: Ponctuation que reçoit l'offre de l'estimation.</p> <p>Bi: Pourcentage à la baisse de l'offre i objet de l'estimation.</p> $B_i = \left(\frac{L - Ou_i}{L} \right) * 100$ <p>Oi: Offre économique du Soumissionnaire "i".</p> <p>L: je Budget Type de Licitacion.</p> <p>BMax: Pourcentage à la baisse sur le type de licitation, qui correspond à l'offre la plus économique.</p> <p>DOCUMENTATION À APPORTER: Modèle Offre Économique selon Annexe VIII</p>	55
TOTAL	55



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



2. PARAMÈTRES POUR DÉTERMINER LE CARACTÈRE ANORMALMENTE BAS DE L'OFFRE dans SON ENSEMBLE:

On envisagera, en principe, disproportionnés ou téméraires les offres qui se trouvent dans les suivantes suppositions:

1. Lorsque, en concourant un seul soumissionnaire, soit inférieur au budget basez de licitation plus de 25 unités en pourcentage.
2. Lorsqu'ils concourent deux soumissionnaires, celle qui soit inférieure en plus de 20 unités en pourcentage à l'autre offre.
3. Lorsqu'ils concourent trois soumissionnaires, celles qui soient inférieures en plus de 10 unités en pourcentage à la moyenne arithmétique des offres présentées. Cependant, on exclura pour compte de dite moyenne l'offre de quantité plus élevée lorsque elle est supérieure en plus de unités en pourcentage à dite moyenne. De toute façon, on envisagera disproportionné à la baisse supérieure à 25 unités en pourcentage.
4. Lorsque concourent quatre ou plus de soumissionnaires, celles qui soient inférieures en plus de 10 unités en pourcentage à la moyenne arithmétique des offres présentées. Cependant, si entre elles existent des offres qui soient supérieures à dite moyenne en plus de 10 unités en pourcentage, on procédera au calcul d'une nouvelle moyenne seulement avec les offres qu'ils ne se trouvent pas dans la supposition indiquée. Dans tout les cas, si le nombre des restantes offres est inférieur à trois, la nouvelle moyenne se calculera sur les trois offres de moindre quantité.

3. CRITÈRES ESPECIFICOS PARA RÉSOUDRE LES MATCHS NULS DE LA PONCTUATION FINALE:

- Critères spécifiques établis dans l'article 12 de la Loi 3/2011, du 24 février, des mesures en matière de contrats du secteur public d'Aragon.

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE XIV PÉNALITÉS

RÉGIME POTESTATIF DE PÉNALITÉS

- Pénalités par inaccomplissement de délais
Pénalités: ce sera au disposé dans l'article 193 de la LCAP
- Accomplissement défectueux de la prestation objet du contrat
Pénalités: ce sera au disposé dans l'article 192 de la LCAP
- Inaccomplissement des engagements d'assignation de moyens
Pénalités: Pénalités: il Se sera au disposé dans l'article 192 de la LCAP
- Inaccomplissement de caractéristiques de l'offre liées aux critères d'adjudication
Pénalités: ce sera au disposé dans les articles 192 et 193 de la LCSP.

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE XV
OBLIGATIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT

envisagement des obligations essentielles du contrat:

- Conditions particulières d'exécution du contrat (article 202 LCSP)
- Engagement d'assignation de moyens (article 76.2 LCSP)
- Critères d'adjudication des offres (article 122.3 LCSP)
- Accomplissement du régime de paiements aux sous-traitants ou fournisseurs établi (article 217.1 LCSP)

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n ° 776681



N° Dossier07/2020

ANNEXE XVII

CAUSES SPÉCIFIQUES DE RÉOLUTION CONTRACTUELLE

- Inaccomplissement de l'assignation **obligatoire de moyens au contrat, spécialement la Disponibilité et engagement de l'Équipe Technique. ANNEXE VI**
- Inaccomplissement des **conditions de SOUS-TRAITANCE. ANNEXE VII**

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n ° 776681



Nº Dossier 07/2020

ANNEXE XVIII

RENONCE / DÉSISTEMENT À la CÉLÉBRATION DU CONTRAT

Dans le cas où l'organe d'embauche renoncât par des motifs d'intérêt public à la célébration du contrat départît de la procédure, avec antériorité à l'adjudication, la compensation de dépenses aux soumissionnaires se réalisera de la suivante forme:

CRITÈRE:

Droit d'une indemnisation maximale de 100 €, à condition qu'elle s'accrédite et se justifie

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE XIX

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION.

COMPOSITION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La composition de la commission d'adjudication est la suivante:

• **Président: Miguel MARRERO GARCÍA-ROJO.**

Direction Générale de Routes. Département de Vertebración du Territoire, Mobilité et Logement.
Gouvernement d'Aragon

Suppléant: Raúl LETÓN MONGE.

Secrétariat Général Technique. Département de Vertebración du Territoire, Mobilité et Logement.
Gouvernement d'Aragon

• **Vocal 1: Santiago FÁBREGAS REIGOSA.**

GECT Espace Pourtalet

Suppléant: Bruno OLIVER DRUET

Fondation Transpyrénéenne. Gouvernement d'Aragon.

• **Vocal 2. Servando GONZÁLEZ GARCÍA**

Sous-Direction Provinciale de Routes d'Huesca. Gouvernement d'Aragon

Suppléant: Abel tu SALES NOVALES

Sous-Direction Provinciale de Routes de Huesca. Gouvernement d'Aragon

• **Vocal 3. Miguel HERNÁNDEZ VILÀ**

Direction Générale de Routes. Département de Vertebración du Territoire, Mobilité et Logement.
Gouvernement d'Aragon

Suppléant: Claudia SANCHIS LLOPI

Direction Générale de Routes. Département de Vertebración du Territoire, Mobilité et Logement.
Gouvernement d'Aragon

• **Secrétaire: Sergio CASTEL GAYÁN**

Secrétariat Général Technique. Département de Vertebración du Territoire, Mobilité et Logement.
Gouvernement d'Aragon

Suppléant: Cristina GARCÍA GRÂCE

Fondation Transpyrénéenne. Gouvernement d'Aragon.

Les dates et lieux de célébration des ouvertures des enveloppes seront reflétés dans l'Annonce de Licitacion:

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE PORTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares

Contrato SERVICIOS

PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO

Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



No. de dossier 07/2020

ANNEXE XX

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Conditions particulières d'exécution du contrat conformément à l'article 202 LCSP.

Il sera obligatoire d'établir au moins l'un des éléments suivants:

- Social et / ou éthique:

Le soumissionnaire retenu doit effectuer au moins 2 heures de formation pour le personnel du GECT et les autres partenaires intéressés du projet PHUSICOS, en relation avec la dynamique des processus participatifs.

Vous devez fournir un dossier avec la formation dispensée et les feuilles de signature de présence des participants.

- Innovation:
- Environnement:

Les conditions suivantes seront également considérées comme des conditions spéciales pour l'exécution du contrat:

Le non-respect de celles-ci sera considéré comme:

- Cause de la résiliation du contrat.
- Infraction grave aux fins de l'imposition de sanctions.

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



N° Dossier 07/2020

ANNEXE XXI

ACCORD DU PROCESSEUR (ADJUDICATEUR)

(El contenido del presente anexo se incorporará al contrato que se formalice entre las partes)

1. Objet de l'ordre de traitement

Par cette commande, l'adjudicataire (en charge du traitement) est habilité à traiter pour le compte de l'entité adjudicatrice (responsable du traitement) les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de la fourniture du présent contrat définie dans la section B du tableau récapitulatif.

Le traitement consistera à réaliser les opérations suivantes sur les données personnelles (détailler les opérations à effectuer en fonction des circonstances spécifiques de chaque contrat):

- Ramasser
- Inscription
- Structuration
- Modification
- Conservation
- Extraction
- Consultation
- Communication de transmission
- Interconnexion
- chèque
- Suppression
- Destruction
- Communication
- Autres: (indiquer)

2. Identification des informations concernées

Pour l'exécution des services dérivés de la réalisation de l'objet de cette commande, le responsable du traitement met les informations décrites ci-dessous à la disposition du responsable du traitement:

- Liste du personnel qui suivra la formation requise à l'annexe XII.

3. Durée du traitement



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



Cet accord aura la même durée que la fourniture des travaux sous contrat.

4. Obligations du responsable du traitement

A) N'utiliser les données personnelles qui font l'objet du traitement, ou celles collectées lors de la mise à disposition du contrat, qu'aux fins de la présente commande. En aucun cas, vous ne pouvez utiliser les données à d'autres fins ou à vos propres fins.

B) Traitez les données conformément au présent accord et aux instructions documentées du responsable du traitement. Si le responsable estime que l'une des instructions reçues enfreint le RGPD ou toute autre disposition relative à la protection des données de l'Union ou des États membres, il en informera immédiatement le responsable.

C) Tenir, par écrit, un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de la personne responsable, contenant:

1. Le nom et les coordonnées du ou des responsables et de chaque responsable au nom duquel le responsable agit et, le cas échéant, du représentant du responsable ou du responsable et du délégué à la protection des données.
2. Les catégories de traitements effectués pour le compte de chaque responsable.
3. Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale, y compris l'identification dudit pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49 section 1, deuxième alinéa du RGPD, documentation des garanties adéquates.
4. Une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles liées à:
 - a) Pseudonymisation et cryptage des données personnelles.
 - b) La capacité à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience permanente des systèmes et services de traitement.
 - c) La possibilité de restaurer rapidement la disponibilité et l'accès aux données personnelles, en cas d'incident physique ou technique.
 - d) Le processus de vérification régulière, d'évaluation et d'appréciation de l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour garantir la sécurité du traitement.

De même, il collaborera avec la personne responsable du traitement pour identifier les informations qui doivent être incluses dans son registre des activités de traitement dans les cas où le responsable traite les données dans ses locaux et exclusivement avec ses systèmes d'information.

D) Ne communiquez pas les données à des tiers, sauf si vous avez l'autorisation expresse du responsable du traitement dans les cas légalement admissibles. Si le responsable doit transférer des données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale en vertu du droit de l'Union ou des États membres applicable, il en informera au préalable le responsable de cette obligation légale, sauf si cette loi l'interdit pour raisons importantes d'intérêt public.

E) Sous-traitance

La sous-traitance du traitement des données personnelles ne sera pas autorisée dans le cas où ce traitement a été expressément défini comme une tâche critique ne permettant pas la sous-traitance, ce qui a été indiqué dans la section O du tableau récapitulatif et dans l'annexe VII du présent PPCE, ou lorsque le traitement est inhérent à une prestation définie comme une tâche critique ne permettant pas la sous-traitance.

Dans un autre cas, le sous-traitant principal (gagnant du contrat) est autorisé à sous-traiter le traitement des données personnelles lorsqu'il est inhérent à une prestation partielle faisant l'objet d'une sous-traitance.

Pour sous-traiter le traitement des données à caractère personnel avec d'autres entreprises, la personne en charge du traitement doit le communiquer par écrit au responsable, en identifiant clairement et sans équivoque l'entreprise sous-traitante et ses coordonnées, étant nécessaire d'avoir l'approbation écrite de la personne responsable du traitement à effectuer l'externalisation.

Le sous-traitant, qui est également en charge du traitement, est également tenu de respecter les obligations établies dans ce document pour le responsable et les instructions émises par le responsable. Il appartient au responsable principal de régler



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares

Contrato SERVICIOS

PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO

Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



la nouvelle relation, afin que le nouveau responsable soit soumis aux mêmes conditions (instructions, obligations, mesures de sécurité ...) et aux mêmes exigences formelles que lui, en ce qui concerne le bon traitement des données personnelles. et la garantie des droits des personnes concernées. En cas de non-respect de la part du sous-gérant, le gérant principal restera pleinement responsable de l'exécution des obligations du sous-gérant.

F) Maintenez le devoir de confidentialité concernant les données personnelles auxquelles vous avez eu accès en vertu de cette mission, même après la fin de sa finalité.

G) Garantir que ses employés, ainsi que les personnes habilitées à traiter les données personnelles, s'engagent expressément et par écrit à respecter la confidentialité et à se conformer aux mesures de sécurité correspondantes, dont il doit les informer de manière appropriée.

H) Tenir à la disposition du responsable du traitement la documentation prouvant le respect de l'obligation établie dans la section précédente.

I) Garantir la formation nécessaire à la protection des données personnelles de ses employés et des personnes autorisées à traiter les données personnelles.

J) Aider le responsable du traitement à répondre à l'exercice des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation de traitement, de portabilité des données et ne plus faire l'objet de décisions individualisées automatisées (y compris le profilage), comme suit forme:

Le responsable du traitement doit résoudre, au nom du responsable, et dans le délai imparti, les demandes d'exercice des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, de limitation de traitement, de portabilité des données et ne plus faire l'objet de décisions automatisées individualisées, par rapport à l'objet de données de la commande

K) Droit à l'information.

La personne en charge du traitement, au moment de la collecte des données, doit fournir les informations relatives au traitement des données à effectuer. Le libellé et le format dans lesquels les informations seront fournies doivent être convenus avec le responsable avant le début de la collecte des données.

L) Notification des violations de la sécurité des données.

Le responsable du traitement notifiera au responsable du traitement, sans retard injustifié, et en tout cas avant le délai maximum de 72 heures, par courrier électronique de l'unité responsable, les violations de la sécurité des données personnelles dont il a la charge, qui a connaissance, ainsi que toutes les informations pertinentes pour la documentation et la communication de l'incident.

Si elles sont disponibles, au moins les informations suivantes seront fournies:

1. Description de la nature de la violation de la sécurité des données personnelles, y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de parties intéressées concernées, ainsi que les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données personnelles concernés.
2. Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou de tout autre point de contact auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues.
3. Description des conséquences possibles de la violation de la sécurité des données personnelles.
4. Description des mesures adoptées ou proposées pour remédier à la violation de la sécurité des données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures adoptées pour atténuer les effets négatifs éventuels. S'il n'est pas possible de fournir les informations simultanément, et dans la mesure où ce n'est pas le cas, les informations seront fournies progressivement sans retard injustifié.

Corresponderá al responsable del tratamiento comunicar las violaciones de la seguridad de los datos personales a la Autoridad de Control competente y a los interesados, con la colaboración del encargado.

M) Soutenir le responsable du traitement des données dans la réalisation d'analyses d'impact liées à la protection des données, le cas échéant.

N) Aider le responsable du traitement des données à mener des consultations préalables avec l'autorité de contrôle, le cas échéant.

O) Mettre à la disposition du responsable toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations, ainsi que pour effectuer les audits ou inspections réalisés par le responsable ou un autre auditeur mandaté par lui.



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares

Contrato SERVICIOS

PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO

Varios criterios



Este proyecto ha recibido financiación del programa de investigación e innovación Horizonte 2020 de la Unión Europea en virtud del acuerdo de subvención no 776681

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 776681



P) Mettez en œuvre les mesures de sécurité suivantes:

Dans tous les cas, le responsable doit adopter les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, en tenant compte de l'étendue, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques de probabilité et de gravité variables pour les droits et libertés des personnes physiques.

Mesures de sécurité minimales requises du soumissionnaire retenu:

- Pseudonymiser et crypter les données personnelles, le cas échéant
- Garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience permanente des systèmes et services de traitement.
- Restaurer rapidement la disponibilité et l'accès aux données personnelles, en cas d'incident physique ou technique.
- Vérifier, évaluer et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre pour garantir la sécurité du traitement.
- Le responsable effectuera une analyse des risques / impacts associés et mettra en œuvre les mesures de sécurité appropriées en fonction des résultats obtenus.

Conformément aux dispositions de l'article 32.3 du RGPD, dans l'hypothèse où le responsable du traitement adhérerait à un code de conduite approuvé conformément à l'article 40 dudit règlement ou à un mécanisme de certification agréé conformément à l'article 42 du même, peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences liées à la mise en œuvre des mesures de sécurité, à condition que le responsable le considère comme tel en fonction des mesures de sécurité nécessaires dans chaque cas.

Q) Désignez un délégué à la protection des données dans les cas prévus à l'article 37 du RGPD et communiquez votre identité et vos coordonnées au responsable.

R) Destination des données, selon l'option indiquée ci-dessous:

- Renvoyer à un autre responsable désigné par écrit par le responsable du traitement, les données personnelles et, le cas échéant, les supports sur lesquels elles apparaissent, une fois la prestation terminée.
- Le retour doit entraîner l'effacement total des données existantes dans le matériel informatique utilisé par le responsable.
- Cependant, le responsable peut en conserver une copie, les données dûment bloquées, tant que des responsabilités peuvent découler de l'exécution de la prestation.

5. Obligations du responsable du traitement

- Remettre les données visées à l'article 2 de ce document au responsable.
- Procéder aux consultations préalables correspondantes.
- S'assurer, préalablement et tout au long du traitement, du respect du RGPD par le responsable.
- Superviser le traitement, y compris la réalisation d'inspections et d'audits

Saragosse, 25 septembre 2020

LE PRÉSIDENT DU GECT ESPACE POURTALET

Fdo: José Luis SORO DOMINGO |



AECT ESPACIO PORTALET

Pliego de Cláusulas Administrativas Particulares
Contrato SERVICIOS
PROCEDIMIENTO ABIERTO SIMPLIFICADO
Varios criterios